

**CONSEIL DE TERRITOIRE**

--ooOoo--

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
GRAND PARIS SUD EST AVENIR**

--ooOoo--

**Mercredi 03 Février 2021**

La séance est ouverte à 19 h 00 à la Maison du Handball, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

**M. le Président** : Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, si vous en êtes d'accord, je vous propose de commencer cette séance du conseil de Territoire qui se tient toujours dans des conditions un peu particulières mais nous n'avons pas trouvé encore les moyens d'organiser ce conseil de Territoire dans des conditions meilleures, compte tenu que les équipements sportifs qui seraient susceptibles de nous accueillir ont en ce moment encore des activités.

Je vais procéder à la distribution des pouvoirs :

Monsieur Luc CARVOUNAS	à	Monsieur François VITSE
Monsieur Philippe LLOPIS	à	Monsieur Gilles DAUVERGNE
Madame France BERNICHI	à	Monsieur Etienne FILLOL
Madame Dominique CARON	à	Monsieur Patrick FARCY
Monsieur Jean-Edgar CASEL	à	Madame Marie-Christine SEGUI
Madame Patrice DEPREZ	à	Monsieur Jean-François DUFEU
Monsieur Bruno KERISIT	à	Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET
Madame Jacqueline LETOUZEY	à	Monsieur Mohamed CHIKOUCHE
Madame Rosa LOPES	à	Madame Corine KOJCHEN
Madame Séverine PERREAU	à	Monsieur Laurent CATHALA
Madame Sonia RABA	à	Monsieur Thierry HEBBRECHT
Madame Marie VINGRIEF	à	Monsieur Julien BOUDIN

*(Monsieur Vincent BEDU est désigné Secrétaire de séance).*

▪ **Approbation du compte rendu du conseil de Territoire du 02 décembre 2020.**

**M. le Président** : Est-ce qu'il y a des demandes de modification par rapport au compte rendu qui vous a été adressé ?

*(Aucun conseiller ne demande la parole).*

**Le compte rendu de la séance du 02 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.**

▪ **Communication des décisions prises par le président pour la période du 27 novembre 2020 au 22 janvier 2021.**

**M. le Président** : Un certain nombre de demandes d'informations ont été formulées par Monsieur HEBBRECHT et ont été enregistrées en début d'après-midi. Nous nous efforcerons de répondre à Monsieur HEBBRECHT dans les 48 heures.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'information ?

*(Aucun conseiller ne demande la parole).*

On peut considérer que communication a été faite de l'ensemble des décisions. Si des conseillers voulaient par écrit des explications complémentaires, c'est bien volontiers que les services les donneront, si vous n'avez pas eu le temps de consulter cette longue liste.

**N°CT2021.1/001-1-2-3 : Affaires générales - Modification de la délibération du conseil de Territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 relative aux attributions déléguées au Président - Désignation des représentants de GPSEA à Choose Paris Region et Medicen Paris Region**

**M. le Président** : Le premier point de l'ordre du jour concerne un certain nombre de modifications. Tout d'abord, dans les attributions que le Conseil de Territoire déléguait au Président, il vous est proposé d'y ajouter :

- le retrait des associations dont la cotisation annuelle est inférieure à 10 000 euros (pour ce qui concerne les adhésions, j'ai déjà la délégation)
- l'adoption des contrats de domiciliation permettant notamment à une entreprise d'obtenir sur le Territoire un siège social ;
- l'adoption des conventions-client avec l'UGAP d'un montant inférieur à 2 M€.

Ces modifications sont demandées pour alléger la tenue des conseils territoriaux.

Avez-vous des demandes d'explication ou d'intervention ?

*(Aucun conseiller ne demande la parole).*

Le deuxième point concerne la désignation de notre représentant au sein de deux associations Medicen Paris Region et Choose Paris Region. Il vous est proposé dans ces deux associations de désigner notre collègue Jean-Pierre CHAFFAUD. Pas d'opposition ?

*(Aucun conseiller ne se manifeste).*

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

*Arrivée de Madame Laurence WESTPHAL à 19h05.*

**N°CT2021.1/002 : Affaires générales - Ressources humaines - Tableau des effectifs. Création et suppression de postes.**

**M. DUFEU** : Monsieur le Président, chers collègues, le premier rapport a pour but de vous soumettre l'évolution des tableaux des effectifs au 31 décembre 2020. Ce tableau tient compte des recrutements et des promotions, à effectif de postes constants. L'effectif est de 1 195 postes.

Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver ce tableau.

Unanimité de la commission n° 1.

**M. le Président** : Madame GASSMAN en commission avait demandé que soit communiqué le tableau des effectifs. Je crois savoir que cela a été fait.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

*Arrivée de Monsieur Thierry HEBBRECHT à 19h10.*

**N°CT2021.1/003-1-2-3 : Affaires générales - Bâtiments territoriaux - Adoption de deux avenants au marché n°T190001 relatif aux travaux de réalisation d'un restaurant inter-entreprises dans la ZAC des Portes de Sucy II- Lot n°8 (Plomberie/CVC) et lot n°9 (Electricité-CFO-CFA). Adoption de l'avenant n°1 au marché n°F190185 relatif à l'achat de denrées alimentaires destinées à la fabrication des repas s'inscrivant dans une démarche de développement durable - Lot n°6 : Viandes de volaille, lapin et gibier.**

**M. DUFEU** : Dans ce rapport, il vous est demandé d'approuver des avenants : deux premiers avenants pour le restaurant inter-entreprises dans la ZAC des Portes de Sucy II. Les travaux de réalisation du RIE mené par la SPLA GPSEAD ont été réceptionnés. Les travaux d'aménagement de l'exploitant Mamie Cocotte sont en cours et doivent être terminés fin février 2021.

Compte tenu du contexte sanitaire, l'ouverture est repoussée. La commission de sécurité devrait passer au printemps 2021.

Des prestations complémentaires ont été nécessaires pour finaliser ces travaux. Il vous est demandé d'approuver ces avenants pour le lot plomberie et pour le lot électricité, tels que détaillés dans le rapport.

Le coût total de l'opération qui était initialement de 3 089 595 € HT est porté à 3 226 202 € HT, soit une augmentation globale sur l'ensemble de l'opération de 4,42 %.

Dernier avenant, la société SOCOPRA, titulaire du marché pour la fourniture des viandes de volaille, lapin et gibier pour la fabrication de repas de la cuisine centrale, a été absorbée par la société SOLOG qui a décidé de prendre le nom de SOLOG SOCOPRA FRESCHNCO. Il y a lieu de conclure un avenant pour tenir compte de cette évolution de titulaire de marché.

Il vous est donc demandé d'approuver ces trois avenants. Unanimité de la commission n° 1.

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

**N°CT2021.1/004-1-2-3-4 : Finances - Débat d'orientations budgétaires 2021. Budget principal. Budget annexe "assainissement". Budget annexe "parcs de stationnement". Budget annexe "eau potable".**

**M. MARECHAL** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2021 et d'introduire ainsi le débat d'orientations budgétaires qui doit précéder l'examen du budget primitif qui aura lieu à la fin du mois de mars.

Ce rapport, document extrêmement précieux en ce début de mandat, dresse un panorama très précis et très exhaustif de notre Territoire. Il présente :

- le contexte économique, démographique, social de notre Territoire mais aussi les dernières évolutions du cadre législatif et institutionnel,
- les principaux enjeux liés notamment au modèle économique de la Métropole du Grand Paris et les impacts sur notre Territoire,
- enfin, les principales données financières de notre Territoire ainsi que les différents champs d'intervention permettant d'avoir une vision complète et détaillée des compétences et services assumés par notre Territoire.

Ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit également dans le prolongement du séminaire du 29 janvier dernier qui nous a réunis dans cette même salle et qui a permis de rappeler les principes fondateurs de notre Territoire. La grande qualité des échanges que nous avons eus lors de cette rencontre est une preuve supplémentaire du bon fonctionnement de notre Territoire et de cette volonté partagée de poursuivre notre marche en avant.

Ce rapport a également été présenté lors du bureau territorial du 20 janvier, puis discuté lors de la commission des finances du 25 janvier au cours de laquelle, ses membres en ont pris acte à l'unanimité. Aussi, permettez-moi d'être synthétique et de revenir uniquement sur les principaux enjeux de ce rapport.

2021 est bien évidemment marquée par la crise sanitaire que nous traversons depuis 1 an, crise qui est désormais aussi économique et sociale. Notre Territoire n'y échappe pas comme le montrent les chiffres que vous avez à l'écran.

Vous le savez, GPSEA s'est mobilisé dès le mois de mars pour apporter une réponse à la population, soutenir les entreprises mais aussi faciliter la mise en place des mesures de protection, tant au niveau territorial que communal. Je citerai l'acquisition de masques, la participation au fonds de résilience de la Région, ainsi que les différentes aides sociales apportées.

La fin de l'exercice 2020 a également été marquée par les enjeux du Projet de Loi de Finances. Les enjeux étaient importants pour GPSEA puisqu'il s'agissait de maintenir la CFE au niveau territorial. Notre mobilisation a porté ses fruits. Les EPT gardent la perception de la CFE jusqu'en 2022 mais sans profiter pleinement de la dynamique fiscale, les 2/3 étant reversés à la MGP pour compenser les pertes attendues de CVAE.

La perte programmée de la CFE, après 2022, reste l'enjeu majeur des débats financiers à venir concernant le Grand Paris, puisqu'elle supprimerait le dernier pouvoir fiscal des EPT, et qu'elle créerait un effet de ciseaux problématique entre l'évolution de nos dépenses et celle de nos recettes.

La fragilité du contexte institutionnel a conduit GPSEA à développer, au cours des trois dernières années, un modèle économique lui permettant de pérenniser sa situation financière et d'assumer ainsi sa double vocation :

- fournir à la population de nombreux services de qualité (équipements sportifs et culturels, fourniture de repas, production florale) qui font de notre Territoire un des plus actifs en matière de politique publique,
  - être une collectivité d'investissement,
- ces deux enjeux étant d'autant plus importants en cette période de crise.

Ce modèle économique repose sur trois axes :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement par la recherche constante d'économie de gestion,
- une action vigoureuse pour l'obtention de financement externe,
- mais aussi, la défense d'un FCCT protecteur pour toutes les communes.

Cette combinaison a permis d'atteindre un niveau d'épargne satisfaisant permettant de profiter d'une situation financière saine et offrant ainsi de bonnes capacités d'investissement.

Mais les crises que nous rencontrons viennent bousculer ce modèle, tant du côté du Territoire que du côté des communes.

Pour le Territoire : pertes de recettes des services, tassement des bases fiscales, incertitude sur le bilan des opérations d'aménagement, sans oublier les hausses de dépenses attendues pour le traitement des ordures ménagères ou encore la production de repas, liées aux récentes évolutions législatives.

Pour les communes : les budgets sont souvent très tendus par une perte, là aussi, de recettes, des dépenses sociales qui devraient augmenter pour répondre aux difficultés des habitants, sans oublier les incertitudes liées à la suppression de la taxe d'habitation. Tout cela, nous l'avons évoqué vendredi dernier, dans un contexte fréquent de forte croissance démographique qui oblige à développer certains services, voire à construire de nouveaux équipements qui relèvent de la compétence des communes (crèches ou écoles notamment).

Dans ce contexte, et pour préserver autant que possible notre modèle, voici les principales orientations pour notre budget 2021 :

- une recette de CFE fragilisée par le contexte macro-économique conduisant à un produit attendu en baisse de 1,6 %,
- la poursuite de toutes les actions entreprises pour prolonger et accentuer l'optimisation de notre politique achat, en y associant dès que possible les communes pour que les gains soient démultipliés sur les différents échelons,
- une gestion de la dette dynamique pour profiter au maximum d'un contexte de marché et de taux favorable,
- la mobilisation des services de GPSEA pour maximiser les co-financements et capter les opportunités du plan de relance, démarche là aussi partagée avec les communes qui le souhaiteront.

Si cette démarche peut nous permettre de garder un bon niveau d'investissement, notre modèle économique, issu de l'architecture financière de la MGP, repose aussi et fortement sur le couple FCCT / Investissement.

Notre séminaire du 29 janvier a montré la nécessité de prolonger une croissance raisonnable du FCCT pour que notre Territoire puisse préserver son autofinancement et réaliser ainsi les équipements d'ores et déjà programmés. Une actualisation du FCCT de 1,2 % permet ainsi d'envisager un niveau de dépenses d'équipement d'environ 35 M€ sur le budget principal. En revanche, ce montant conduit à prolonger jusqu'en 2022, voire 2023, la PPI voirie et à rallonger significativement la PPI sur les équipements structurants futurs (sujet qui est encore en cours d'élaboration). L'hypothèse de 2,3 % de croissance du FCCT est la seule hypothèse qui n'entraîne pas de ralentissement de la PPI du Territoire. L'hypothèse de 1,8 % entraîne un rallongement modéré de la PPI et je sais qu'elle a la préférence de certains maires.

In fine, le niveau de dépenses d'équipement inscrit dépendra du choix des élus. Au stade des orientations budgétaires, c'est le taux plancher de 1,2 % qui est inscrit dans les équilibres, dans l'attente des réflexions qui seront menées au cours des prochaines semaines par le groupe de travail composé des membres de la CLECT, instance qui présente l'avantage d'assurer la représentation de toutes les communes.

En confiance et en toute transparence, c'est ensemble que nous parviendrons à résoudre l'équation permettant de préserver les sections de fonctionnement du Territoire et des communes mais aussi de garantir un niveau d'investissement conforme à nos ambitions et aux attentes de la population.

Je vous remercie de votre attention. Le débat est ouvert !

**M. le Président** : Merci Alexis. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

**M. DOUSSET** : Mes chers collègues, Monsieur le Président, merci beaucoup pour ces explications synthétiques. Je tiens à cette occasion à remercier notre excellent vice-président en charge des finances qui fait un excellent travail parce que c'est sa spécialité, certes, mais aussi parce qu'il a cette notion des collectivités locales. C'est très important parce que nous sommes très différents, même si nous sommes ensemble et ce travail collaboratif qui a été monté me paraît tout à fait frappé de bon sens.

En tout cas, merci beaucoup pour ce travail que nous avons d'ailleurs largement vécu lors du séminaire de la semaine dernière qui était vraiment très complet et très enrichi.

Pour être très court, nous sommes très volontaires sur la nécessité de réfléchir à des équipements supplémentaires, multifonctionnels qui peuvent intéresser beaucoup de communes pour le prochain mandat que nous avons attaqué. Certes, cela ne remet pas en question les opérations déjà prévues, c'est ce que je disais au séminaire. C'est en tout cas pour nous l'occasion peut-être de travailler vraiment sur le fond, sur des investissements majeurs qui permettront à notre Territoire de s'équiper encore mieux. Je suis sûr que certains ont déjà dans leur sac des projets d'importance qui nécessiteraient bien sûr des investissements un peu plus forts mais, vous l'avez bien résumé, cela nous permet d'avoir une perspective pour l'avenir.

Et bien sûr, une attention portée aux communes qui ont des obligations d'équipements, eu égard à l'évolution des constructions dans leurs communes. J'en connais un certain nombre et il faut y être très attentif.

Voilà ce que je voulais dire pour lancer le débat.

**M. le Président** : Merci Monsieur le Maire. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**Mme GARRIGOU-GAUCHERAND** : Effectivement, merci à notre collègue, Monsieur MARECHAL, qui nous a présenté un rapport tout à fait vivant et intéressant. Je voulais aussi remercier le travail des services parce qu'en ces temps de télétravail, ce n'est pas des plus faciles.

Nous constatons que notre Territoire, je crois, est placé second en matière de dépenses d'équipement par habitant et troisième en dépenses de fonctionnement par habitant. On l'a vu, le budget est construit avec 4 principaux leviers de financement :

- un FCCT que GPSEA tend à garder modéré, et c'est une bonne chose ;
- une part importante liée à la recherche des subventions et des co-financements ;
- l'économie de gestion, on l'a rappelé avec 2,5 M€ de leviers fiscaux avec une économie de gestion intéressante, soit 2,5 M€ économisés entre 2016 et 2020 ;
- enfin un levier fiscal restreint qui pénalise GPSEA mais, nous le savons tous, nous dénonçons ensemble le modèle de financement à l'œuvre au sein de la Métropole, avec une MGP qui capte des ressources et qui sont pourtant essentielles aux territoires et qui reste assise sur son trésor de guerre.

Pour le moment, on nous annonce un statu quo, vous l'avez dit Monsieur MARECHAL, jusqu'en 2023 mais des incertitudes demeurent.

En 2020, nous avons noté une baisse d'activité, certes liée à la crise sanitaire mais aussi avec des départs ou des fermetures d'entreprises comme celle de Sanofi à Alfortville qui était déjà prévue avant la crise. Les allègements d'impôts de production par l'Etat sont aussi une perte sèche pour GPSEA.

Tout au long de l'année 2020, le Territoire, et c'est une bonne chose, a amplifié ses interventions de solidarité en direction des habitants, avec la mise en œuvre, vous en avez parlé, du plan d'urgence sociale. Soulignons aussi les gratifications versées aux agents travaillant en première ligne durant le confinement. Ce sont des choses auxquelles nous sommes très attachés.

Pour ce qui est du budget 2021, c'est autre chose. Compte tenu du contexte sanitaire, on note une baisse des investissements et on le comprend. Nous soulignons néanmoins que contrainte ne signifie pas immobilisme et nous nous réjouissons des actions qui seront réalisées en 2021, avec un observatoire socioéconomique et financier mis à disposition des communes qui va permettre de la souplesse dans les interventions en ces temps difficiles, une dynamique des investissements malgré tout avec des entreprises comme la ZAC Ecoquartier à Noisseau, les projets de ZAC à développer.

Nous nous félicitons du programme de voirie qui a été quand même réalisé à 88 % en 2020 et avec un partenariat total et transparent avec les communes.

On recherche des économies pour les habitants et l'exemple est la politique d'approvisionnement en eau potable débutée sous la précédente mandature et qui continue cette année. C'est une source d'économie pour nos concitoyens et un meilleur contrôle du service rendu.

Enfin, nous saluons le choix d'engagement du Territoire dans une démarche de développement et d'aménagement durable. Je parle du Plan Climat Air Energie mais tout le monde le connaît. Un rééquilibrage territorial permet l'équité et vise à un développement harmonieux du Territoire.

Monsieur DOUSSET en parlait, c'est le sens de l'étude sur les équipements structurants qui va être menée pour aboutir à un plan d'investissement et pour remettre à niveau les équipements culturels et sportifs dont on voit en cette période de crise et de contraintes à quel point ils sont essentiels à la population et à quel point ils leur manquent quand ils ne sont plus accessibles.

Dans le même esprit, nous sommes heureux que GPSEA continue son engagement volontariste dans la politique de la ville, que ce soit en termes de contrat de ville, de rénovation urbaine, d'insertion, d'économie sociale et solidaire. Ces compétences-là font de GPSEA un véritable bouclier social particulièrement important dans cette période. Si le budget alloué est modeste (2 M€ en 2021), les actions qu'il permet de réaliser touchent au plus près des habitants.

Merci de votre attention.

**M. le Président** : Merci Madame GARRIGOU. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**M. VITSE** : Monsieur le Président, chers collègues, je tiens à remercier, comme mes collègues, tout le travail qui a été fait et qui dresse un panorama budgétaire à travers son contenu un peu pédagogique, mais c'était important pour chacun et chacune et notamment pour les nouveaux collègues de se familiariser avec le fonctionnement de notre Territoire.

Le groupe partage l'idée de travailler davantage avec les communes, eu égard aux difficultés qui peuvent être rencontrées compte tenu du contexte, sachant quand dans cette période de difficulté et de crise, les décisions des uns peuvent avoir des répercussions sur les décisions des autres.

Nous devons également (mais je crois que cela a été souligné et nous avons beaucoup débattu dessus) être vigilants sur l'évolution du Fonds de Compensation des Charges Territoriales afin de bien appréhender la supportabilité des communes, tout en permettant un niveau d'investissement moyen annuel dans le respect des besoins des communes de notre Territoire, tout en sachant que malgré l'inquiétude ambiante par rapport à la crise, la situation financière du Territoire est peut-être tendue mais pour le moment nous ne sommes pas un Territoire en difficulté.

Voilà ce que je voulais dire et je vous remercie d'avance.

**M. AMSLER** : En l'absence de Marie-Carole qui est en route mais j'imagine qu'elle avait des contraintes pour arriver à l'heure, je voudrais simplement remercier également Alexis MARECHAL, Adrien CADIER et toutes les équipes pour la qualité des rapports qui nous ont été fournis, la qualité du débat. Je dois dire que l'on débute un nouveau mandat avec de bonnes bases de départ.

Peut-être une précision, Adrien. Est-ce que dans les chiffres de 1,2 et de 1,8, l'actualisation des bases qui doit être de 0,2 est incluse ? Vous parlez de global.

**M. MARECHAL** : Je vais reprendre l'expression que j'ai utilisée vendredi, c'est « all inclusive », c'est « y compris » avec l'actualisation des bases.

**M. AMSLER** : Sur justement ce que j'avais déjà un peu exprimé au séminaire, ce qui va être intéressant, au-delà de notre débat d'aujourd'hui, c'est de mesurer sur les grands équipements structurants, tout ce qui est infrastructures et grandes opérations, quel impact cela va avoir pour nous sur le budget d'investissement et dans quel phasage temporel. Les opérations se déroulent sur plusieurs exercices très souvent, donc comment va-t-on pouvoir éclairer la route sur les prochaines années en fonction des impacts qui vont nous tomber dessus, en fonction de tous ces problèmes de nouveaux équipements ou d'équipements existants qu'il faudra modifier ?

De même, comme d'autres l'ont évoqué précédemment, il y a tout le problème du maintien en conditions opérationnelles des équipements existants. Je pense par exemple aux piscines, à un certain nombre d'équipements qu'il faudra continuer à maintenir à un bon niveau parce que nous avons la dictature des normes dans ce domaine et nous n'avons souvent pas le choix, nous sommes bien obligés d'avancer.

Cela fait partie des quelques questions que nous aurons certainement dans les prochaines semaines l'occasion de travailler beaucoup plus à fond avec l'ensemble des équipes pour éclairer un peu la route en matière de budget d'investissement futur. Voilà ce que je voulais dire.

**M. OZTORUN** : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviendrai surtout pour la partie voirie. Nous avons eu dernièrement notamment une réunion avec les équipes du Territoire, les services sous la houlette du DGS. Actuellement, nous avons quelques éléments, quelques précisions parce qu'il va y avoir un débat lundi prochain, me semble-t-il, où nous allons pouvoir discuter avec les services communaux et les élus qui souhaiteront se présenter. Cependant, la situation financière ne nous permet pas aujourd'hui d'être très clairs sur les investissements à venir.

Par contre, ce qui est sûr, c'est que quoi qu'il arrive, à part si l'on va au plus haut choix d'investissement, il y aura forcément des retards. Il faudra donc prendre en compte les opérations qui sont déjà lancées. Il faut, je pense, privilégier les villes qui n'ont pas forcément utilisé leurs droits de tirage et ensuite des questions se posent en termes de sécurisation des voies, des voiries.

Encore une fois, je pense que le débat va être lancé à partir de lundi prochain pour avoir aussi l'avis de toutes les communes, de tous les maires.

**M. BARNAUD** : C'est coutumier de remercier les services et aussi le vice-président mais là, je crois qu'il faut le faire avec encore plus d'attention parce que dans le contexte dans lequel nous sommes, avoir une telle vision, c'est quand même remarquable. En effet, après tout, on pourrait se dire que vu la situation, on attend un peu pour voir dans quel état on se trouvera.

Là, j'observe que l'on fait des prévisions en temps de crise. C'est toujours plus facile de faire des prévisions en temps de paix qu'en temps de crise. C'est justement encore plus important. Evidemment, il est difficile d'avoir un point de vue définitif sur les choses. J'ai entendu Jean-Paul

FAURE-SOULET dire, avec la simple observation, qu'il y avait plus ou moins de voirie, plus ou moins d'équipements, à un rythme plus ou moins important, lors du séminaire qui a été très utile et qui a intéressé beaucoup les élus qui comprennent aussi mieux l'enjeu territorial au travers des questions abordées.

Effectivement, à partir de ces données, on peut dire qu'il serait peut-être préférable que ce soit 1,8 mais je crois qu'à un moment (et bien entendu ce n'est pas du tout un reproche parce que vous ne pouvez pas faire plus que ce que vous avez déjà fait et qui est déjà considérable) il faudra quand même que nous ayons une idée de ce que veut dire 1,8 en termes d'équipements. Même si le travail (et encore une fois, ce n'est pas sa remise en cause) traduit un peu plus d'équipements, un peu plus de voirie, à un moment donné, il faudra que l'on agisse en responsabilité en tenant compte de la nature même des équipements, pas simplement d'un trend général.

Nous serons obligés d'aller plus loin. Cela représente encore du travail pour vous, pour le vice-président et pour les services mais je pense que ce sera nécessaire. Sinon, nous risquons d'avoir une vision tendancielle, approximative et c'est difficile pour des élus qui sont soumis quand même au regard critique de la population aujourd'hui. En effet, la crise facilite d'une certaine manière l'exposition des élus, on le voit bien avec le vaccin et les différentes questions ; assez souvent, on imagine que les élus peuvent tout faire. Nous avons donc besoin pour prendre des orientations définitives, d'en savoir encore un peu plus.

Voilà ce que je voulais dire et je vous remercie.

**M. le Président** : Merci Jean-Pierre. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. MARECHAL** : Merci. Pour répondre à Jean-Pierre BARNAUD sur cette question, c'est vrai que l'on a quelques précisions en effet bien tracées et je trouve que notre échange de vendredi dernier et encore de ce soir permet de poser plus que des prévisions mais des balises bien identifiées. Peut-être que certains d'entre vous suivent l'arrivée du Vendée Globe et nous savons combien il est important, lors d'une tempête, d'avoir des balises bien claires. Je crois que ce soir encore, nous avons bien ces balises.

Pour autant, nous ne sommes pas encore arrivés au port. Je ne sais pas encore si nous avons passé le Cap Horn mais en tout cas, la remontée de l'Atlantique nous attend et c'est tout le travail que nous allons initier dans les toutes prochaines semaines. Nous sommes en train de caler la date mais ce sera certainement autour de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de février afin de pouvoir avancer et notre travail va être couplé et parallèle avec la question sur les équipements structurants, sur le type d'investissement qui sera réalisé.

Je reprends ce que Jean-Daniel disait sur les impacts parce que selon le type d'investissement, ce n'est pas le même impact budgétaire sur les sections.

Donc nous posons une balise qui maintenant nous permet de continuer à avancer, qui affirme en tout cas la volonté partagée d'être ambitieux sur l'investissement, avec ce minimum de 1,2 % qui acte et qui confirme l'ensemble des investissements déjà programmés, déjà actés et la question ce soir est de savoir jusqu'où nous allons (1,8/2,3) et cette question n'est pas tranchée ce soir. Ce sera vraiment le résultat de notre préparation budgétaire qui permettra aussi encore d'affiner ces prévisions.

Tout le travail qui sera mené avec l'ensemble des élus dans le cadre de ce groupe de travail permettra vraiment de rentrer dans le détail des impacts budgétaires et bien évidemment aussi, en parallèle, nous croiserons nos travaux de la réflexion menée sur les équipements structurants, de la réflexion menée, sous l'égide de Denis OZTORUN, sur les équipements de voirie pour voir comment tous ces éléments

trouveront leur cohérence dans les principes qui ont été édictés et rappelés vendredi dernier d'un FCCP protecteur, d'une solidarité entre tous et d'avoir un Territoire qui reste ambitieux sur ses investissements et sur les politiques publiques rendues à la population.

Je trouve que ce soir, nous réaffirmons et nous posons une bonne balise qui nous fait poursuivre notre chemin sur toutes les ambitions que nous partageons.

J'aurais dû commencer par là, je m'associe bien évidemment aussi à tous les remerciements pour les équipes d'Adrien CADIER et de Paul RIFFAUD sous l'égide de Fabien TASTET sur ce document en effet très complet. C'est vraiment un bon document référent pour l'ensemble des élus.

**M. BARNAUD** : En complément, il y a quand même aussi une balise supplémentaire que l'on ne maîtrise pas du tout, c'est l'évolution des taux d'intérêt. Si l'on parle d'une mandature, on sait bien qu'il peut y avoir un certain degré d'incertitude. Nous ne sommes pas non plus dans la certitude absolue.

**M. le Président** : Mes chers collègues, pour celles et ceux qui ont assisté au séminaire, soit en présentiel, soit par visio, vous avez eu un certain nombre d'éléments quant aux orientations budgétaires à l'occasion de cette matinée de travail.

Nous avons parlé d'incertitude. Je crois qu'il y a une double incertitude :

Une incertitude institutionnelle qui nous garantit jusqu'à 2022 que nous garderons la CFE mais au-delà de 2022, nous n'en savons rien. Je doute que ce soit en 2022 que le Président de la République fasse la réforme attendue qui permettrait aux EPT de retrouver le statut d'EPCI. Toujours est-il que cette incertitude institutionnelle pèse.

La deuxième incertitude, c'est effectivement la crise sanitaire qui impacte à la fois le budget des communes et le budget du Territoire : le budget des communes à travers un effet ciseaux, une diminution des recettes patrimoniales, notamment tout ce qui est tarifs des cantines, colonies, centres aérés et autres, alors que le personnel souvent est présent et rémunéré par les communes, des baisses de ressources fiscales qui peut-être pour le moment ne sont pas tellement sensibles mais qui, sur les deux années à venir, le seront d'une manière forte. Je pense notamment à tout ce qui touche aux droits de mutation, etc.

Cet effet ciseaux, nous allons donc le vivre comme les communes, d'où la nécessité de travailler très étroitement avec les communes dans le cadre non seulement de la préparation de ce budget, mais aussi pour se projeter dans l'avenir immédiat pour ce nouveau mandat.

Nous avons fait preuve de volontarisme, tant en ce qui concerne l'investissement que le fonctionnement par l'intégration d'un certain nombre de politiques. Est-ce que nous pouvons aller plus loin ? L'avenir nous le dira. Toujours est-il que si nous voulons maintenir un certain niveau d'investissement, il faut pouvoir jouer sur le Fonds de Compensation des Charges Territoriales.

Compte tenu de ce que j'ai indiqué en début d'intervention, je ne pense pas que l'on puisse aller au-delà de 1,2 %, avec la revalorisation des bases. Pour certaines communes, cela risque déjà de poser des problèmes. Il faut bien sûr rechercher des économies.

S'agissant de ce qui était engagé, notamment le programme triennal de voirie, nous devons terminer en 2021. Il se prolongera certainement sur 2022. Avec 1 % de FCCT supplémentaire, cela nous permet d'investir 35 millions. Maintenant, il est certain que chaque maire aura la priorité dans le cadre de son enveloppe de fixer les travaux qu'il souhaite.

Je crois qu'il ne faut pas non plus tenir un discours trop alarmiste. La situation financière du Territoire est saine. Des projets sont en cours, nous sommes en situation de pouvoir les mener à bien et effectivement, la discussion importante portera sur les équipements structurants et nous l'aurons au second semestre de l'année.

Ensuite, nous avons des engagements dans le cadre de l'ANRU puisque nous sommes dans une procédure spécifique, avec l'ANRU et d'autres partenaires, dans le cadre de partenariats et des opérations d'aménagement qui en principe se déroulent sur une période très longue mais encore faut-il les intégrer dans nos réflexions.

Voilà ce que je souhaitais vous dire, en remerciant à mon tour les services et Alexis pour le travail qui a été fait.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous précise que nous ne votons pas le rapport des orientations budgétaires mais que nous votons pour acter que le débat a eu lieu.

### **Les conseillers de Territoire prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget principal 2021.**

**M. MARECHAL** : Je vais maintenant regrouper les rapports sur l'assainissement, les transports et l'eau potable en rappelant simplement les principaux chiffres.

Il s'agit donc également de débattre des orientations budgétaires 2021 pour notre budget annexe assainissement.

Comme pour le budget principal, l'année 2020 a été marquée par des taux de réalisation en investissement importants compte tenu du contexte sanitaire, attendus à plus de 52 % contre 51 % en 2019.

En 2021, la politique d'assainissement du Territoire pourra continuer de se déployer avec un financement sécurisé, des services territoriaux bien structurés et des outils opérationnels. Sur cette base, près de 6 millions d'euros de dépenses d'équipements nouvelles seront budgétés, en lien bien sûr avec notre PPI voirie.

Plus de 7 millions d'euros de recettes de fonctionnement financeront les 4 millions d'euros de dépenses, permettant de générer une épargne brute avoisinant les 3 millions d'euros, soit un montant en stabilité par rapport à l'épargne brute prévue l'an dernier suite à une démarche d'optimisation des charges d'entretien des réseaux ;

Concernant maintenant notre budget annexe parcs de stationnement, pour mémoire, le Territoire est propriétaire de deux parcs relais, à Boissy-Saint-Léger et à Sucy-en-Brie, dont l'exploitation a été confiée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la société Effia stationnement, dans le cadre d'un marché de prestations de service d'une durée totale de trois ans (2020 – 2022).

Le choix qui a été fait de recourir à un marché plutôt que de reconduire un mode de gestion délégué permet au Territoire de mieux maîtriser les coûts de mise en œuvre du service public et de percevoir directement les recettes de tarification. Cela se traduira dans les équilibres budgétaires pour 2021, puisque le besoin de financement de ce budget annexe devrait s'élever à environ 200 000 euros contre 545 000 euros en 2019.

Enfin, sur le budget annexe eau potable, le Territoire assure, via des délégations de service public, la distribution de l'eau potable pour les communes de Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noiseau, Ormesson-sur-Marne,

Périgny-sur-Yerres, Sucy-en-Brie et Villecresnes. Cela englobe un réseau de 509 kilomètres desservant 31 903 abonnés, soit environ 214 000 habitants et 13 millions de mètres cubes d'eau distribués par an.

Dans ce contexte, le Territoire perçoit auprès des délégataires des redevances au titre de l'occupation du domaine public et des frais de contrôle.

Ces redevances permettent de financer les frais d'AMO pris en charge par le Territoire dans le cadre du renouvellement des contrats de délégation de service public.

En 2021, les procédures de renouvellement des contrats de délégation des communes de Marolles-en-Brie, et d'Ormesson-sur-Marne, Noisseau et Villecresnes seront menées à leur terme. Les services du Territoire prépareront également le renouvellement du contrat de délégation de la commune de Créteil, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021.

Je vous remercie.

**Les conseillers de Territoire prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget annexe « assainissement » 2021.**

**Les conseillers de Territoire prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget annexe « parcs de stationnement » 2021.**

**Les conseillers de Territoire prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget annexe « eau potable » 2021.**

*Arrivée de Monsieur Jean-Pierre BARNAUD à 19h25.*

*Arrivée de Monsieur Luc MBOUMBA à 19h30.*

*Arrivée de Madame Marie-Carole CIUNTU à 19h35.*

**N°CT2021.1/005-1-2 : Aménagement - Opération des Trois Tours à Alfortville - Adoption de la convention d'avance de trésorerie consentie par l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) à la société publique locale d'aménagement (SPLA) Grand Paris Sud Est Avenir Développement (GPSEAD)- Approbation du CRACL pour l'exercice 2019**

**Madame SEGUI :** Cette opération des Trois Tours à Alfortville a été concédée à la SPLA du Territoire en vertu d'un traité de concession signé le 13 janvier 2020. Dans le contexte actuel de crise sanitaire, le relogement des locataires des tours par le bailleur LOGIAL nécessite un délai plus important qu'initialement prévu.

En raison de ce délai, et en attendant la mise en place d'un financement propre à l'opération par souscription d'emprunt, la SPLA sollicite auprès de GPSEA une avance de trésorerie d'un montant de 420 000 € qui sera remboursée au plus tard le 30 juin 2025.

Par ailleurs, la SPLA a transmis son compte rendu d'activité à la collectivité locale (CRACL) pour l'année 2019. Il appartient à GPSEA d'approuver, au titre de sa compétence d'aménagement de l'espace, ce CRACL.

Le présent rapport porte donc sur l'adoption de la convention d'avance de trésorerie et sur l'approbation du CRACL. Je rappelle que le CRACL est l'état des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année n-1 et des restes à réaliser pour chaque opération.

Avis favorable à l'unanimité de la commission n° 2, Monsieur le Président.

**M. le Président** : Il s'agit essentiellement de dépenses d'ingénierie.

**M. AMSLER** : Juste un mot. Nous sommes là sur une série de dossiers qui illustre un exemple particulier du mode de fonctionnement du Territoire. J'ai été administrateur de nombreuses sociétés dans ma vie professionnelle ou publique, qu'il s'agisse de sociétés privées ou publiques, et je connais la difficulté, pour un administrateur, de vérifier un CRACL, de voir tous les problèmes qui peuvent se poser dans le développement d'un projet, dans son évolution et dans les ajustements qu'il faut réaliser, etc.

Nous, en tant qu'élus ce soir, nous sommes amenés à voter sur une série de dossiers de ce type et il est bien évident qu'en ce qui me concerne en tout cas, je suis totalement incapable de porter une appréciation détaillée sur les risques encourus dans telle ou telle opération au sein du CRACL. C'est impossible.

Cela veut donc dire que si nous votons ces dossiers, c'est un acte d'abord de confiance dans GPSEA, dans les délégations qui sont accordées aux différents responsables à l'intérieur du fonctionnement de notre Territoire, dans la confiance que nous avons vis-à-vis d'eux sur la façon dont ils exercent leur métier, leurs responsabilités. C'est également une confiance dans les villes qui sont membres du Territoire parce que pour les villes qui sont directement concernées comme Alfortville, il est évident que le Maire et l'équipe d'Alfortville sont forcément beaucoup plus au courant que nous, élus d'autres villes, sur ces opérations.

Cela montre bien que la solidarité existe complètement dans la confiance que nous nous portons mutuellement et je voulais le souligner parce que c'est fondamental dans l'esprit qui aujourd'hui préside au fonctionnement du Territoire. Merci.

**M. le Président** : Merci Jean-Daniel. Pas d'autre intervention ?

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

### **N°CT2021.1/006-1 à 9 : Aménagement - Adoption des CRACL 2019**

**Mme SEGUI** : Il s'agit du CRACL 2019 dont GPSEA prend acte par rapport aux opérations d'aménagement transférées, concertées et initiées par le Territoire.

Sur ces CRACL, comme l'a dit Jean-Daniel, c'est toujours effectivement extrêmement compliqué parce qu'il y a énormément d'éléments à regarder dans ces rapports. Jean-Daniel a raison de souligner que cela se fait dans un climat évidemment de confiance, sachant que les services sont particulièrement vigilants aux rapports qui sont envoyés à GPSEA, dans le cadre de toutes les opérations.

Ce CRACL 2019 qui a été communiqué à GPSEA concerne dans ce point plusieurs villes, notamment la ZAC Chanteraine à Alfortville, la ZAC de la Charmerie à Boissy-St-Léger, la ZAC Aimé Césaire à Bonneuil sur Marne, les ZAC multisites du centre ancien des Sarrazins, Europarc, Pointe du Lac, ainsi que le projet de requalification du quartier de l'Echat à Créteil, ainsi que la ZAC du centre-ville à Sucy-en-Brie.

Ce point a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité de la deuxième commission.

**M. le Président** : Est-ce qu'il y a des demandes d'explication ?

*(Aucun conseiller ne demande la parole).*

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

*Arrivée de Madame Françoise LECOUFLE à 19h55.*

**N°CT2021.1/007 : Aménagement - ZAC multisites du centre ancien de Bonneuil-sur-Marne. Adoption de l'avenant n°3 au traité de concession.**

**Mme SEGUI :** Cette ZAC a été créée par délibération du conseil municipal de Bonneuil le 29 novembre 2007 et concédée le 13 décembre 2008 au groupe constitué de la SEMABO, mandataire, et de la société PMB Conseil.

Le traité de concession ne permet pas à l'aménageur de procéder à des acquisitions immobilières par exercice du droit de préemption urbain. Actuellement, l'exercice de ce droit de préemption est délégué au SAF 94, lequel acquiert le bien et le rétrocède à l'aménageur. Ainsi, afin de permettre la possibilité à l'aménageur de se voir déléguer l'exercice du droit de préemption, il convient de modifier le traité de concession par voie d'avenant et par ailleurs la société PMB Conseil a fait part de son intention de quitter le groupement concessionnaire. Il convient en conséquence d'en prendre acte dans le cadre de ce même avenant.

Il y a eu aussi un avis favorable à l'unanimité de la 2<sup>ème</sup> commission.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**N°CT2021.1/008-1-2-3-4 : Aménagement-Maîtrise foncière - Délégation du droit de préemption urbain au SAF 94 sur le secteur ' Rue de Lésigny '. Retrait de la délégation consentie à la commune de Créteil sur le secteur de l'Echat. Autorisation donnée au SAF de conclure le protocole transactionnel avec la SAS MARECHAUX et adoption de la convention de portage correspondante.**

**Mme SEGUI :** Ce point comporte trois parties :

Premièrement, il s'agit de la délégation du droit urbain au SAF sur le secteur de la rue de Lésigny à Santeny. Par courrier en date du 14 décembre 2020, la commune de Santeny a informé le Territoire de la conclusion d'une convention d'action foncière avec le SAF sur le secteur de la rue de Lésigny à Santeny, lequel est destiné à accueillir un programme de logements sociaux. Afin de permettre au SAF d'en assurer la maîtrise foncière, la commune a sollicité le Territoire afin qu'il lui délègue le droit de préemption urbain sur ce secteur.

La deuxième partie concerne la commune de Créteil. Le Conseil de Territoire a délégué à la commune de Créteil le droit de préemption urbain sur plusieurs secteurs et notamment sur le secteur de l'Echat. En raison des perspectives d'évolution sur ce quartier, il convient d'abroger la délégation du droit de préemption urbain consenti à la commune sur le secteur de l'Echat. Le Territoire disposera toujours de la possibilité de déléguer ce droit de préemption à la commune à l'occasion de l'aliénation du bien.

La troisième partie concerne la commune de La Queue-en-Brie et le protocole transactionnel avec la SAS Maréchaux et l'adoption de la convention de portage correspondante. La commune de la Queue-en-Brie a acté avec le SAF la création d'un périmètre d'action foncière en 2005 sur un terrain dénommé « chemin de la montagne ». Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'un projet d'aménagement destiné à développer une offre de logements diversifiés dans un objectif de mixité sociale et s'étend à une zone d'activité à proximité immédiate dénommée « Pierre Lais ».

En 2017, le SAF 94 a acquis un bien à construire sur une parcelle constituant l'assiette foncière du périmètre sur lequel se situe un bâtiment industriel occupé par la société SAS Maréchaux dont le bail

commercial court jusqu'au 31 mai 2023. Compte tenu de l'avancement de l'opération, le SAF s'est rapproché de la société SAS Maréchaux afin d'organiser amiablement son éviction. La SAS Maréchaux a ainsi accepté de libérer les lieux au plus tard le 23 décembre 2022.

A ce titre, le SAF a sollicité le Territoire afin d'autoriser à signer un protocole transactionnel avec la SAS Maréchaux. Par ailleurs, il convient d'adopter sur ce secteur de La Queue-en-Brie également une convention de portage afin de permettre la participation du Territoire aux indemnités versées par le SAF. A l'instar des participations en matière d'action foncière, le Territoire participera à hauteur de 10 % des indemnités totales versées par le SAF.

Il y a eu aussi, lors de la 2<sup>ème</sup> commission, un avis favorable à l'unanimité, Monsieur le Président.

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

### **N°CT2021.1/009 : Règlement local de publicité - Débat sur les orientations. Information sur le projet de zonage et de règlement de la publicité et des enseignes**

**M. BARNAUD** : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération s'inscrit dans l'évolution de la loi qui transfère des compétences d'urbanisme au Territoire. C'est vrai pour le PLUI (Plan Local Intercommunal d'Urbanisme) et c'est vrai aussi pour le Règlement Local de Publicité Intercommunal. Je ne vais pas reprendre toute la délibération parce qu'elle est très complète mais ce règlement a donné lieu à un travail très participatif puisque de nombreuses commissions se sont réunies, commissions d'élus représentant les différentes villes.

Ensuite, quelques dates importantes sont à retenir, notamment la prescription de l'élaboration de ce RPLi du 26 septembre 2018. Je vous rappelle que nous avons un délai limité qui a été reporté d'ailleurs du fait des circonstances sanitaires et nous devons délibérer sous un certain délai. Tout un travail a été fait dans le cadre de ces réunions d'élus pour permettre de trouver une cohérence à l'ensemble du Territoire dans les différents types de situations et bien entendu chacun comprendra qu'une route départementale n'a pas la même configuration qu'un centre-ville ancien.

A partir de ce travail, le conseil des maires s'est réuni (autre date importante à retenir) le 15 mai 2019 pour valider ce diagnostic et les orientations du RLPi. A l'issue de ce conseil des maires, un dont acte a été établi dans chacun des conseils municipaux. Je crois que Limeil-Brévannes doit le faire très prochainement.

Aujourd'hui, nous avons à parachever cette étape par l'organisation au sein du Conseil du Territoire d'un débat sur les orientations générales du RPLi et à en prendre acte. C'est l'objet de toute la délibération. La diversité des situations peut se travailler à l'échelle d'une commune mais peut aussi se travailler à l'échelle du Territoire.

Il vous est donc demandé de prendre acte du débat sur ces orientations.

Autre date importante : pour continuer la démarche, un comité technique a eu lieu le 17 septembre 2020 qui a formulé des propositions de zonage et du règlement de la publicité pour le futur RLPi. A la suite de ce comité technique, un travail de concertation a été établi avec chaque commune et un nouveau comité technique a été organisé le 17 novembre 2020 pour faire une synthèse du travail réalisé avec l'ensemble des communes membres du Territoire.

Ensuite a eu lieu un comité de pilotage le 11 décembre 2020 qui a permis d'obtenir un consensus sur le zonage, avec 6 zones de publicité et 3 zones d'enseigne. Tous les principes de ce règlement sont exposés dans le rapport. Je n'y reviendrai pas.

Quelques remarques ont été faites par trois communes :

- la commune de Santeny demande des compléments d'information sur la réglementation de certains dispositifs concernant les clôtures et les toitures ;
- la commune du Plessis-Trévisé a donné son accord sur les propositions en émettant quelques remarques en termes de définitions et d'interdiction de certains dispositifs enseignes sur clôture, totems sur stations-services.
- Périgny-sur-Yerres également a exprimé un avis favorable et a fait part d'observations.

Les étapes qui vont suivre maintenant sont les suivantes :

- concertation des personnes publiques associées selon le schéma classique et des professionnels de la publicité ;
- organisation de réunions publiques. Bien entendu, on ne vit pas une période très simple pour organiser des réunions publiques. Une proposition est faite d'organiser 2 réunions publiques, éventuellement à Sucy-en-Brie et Villecresnes, compte tenu de leur positionnement géographique pour que ce soit équilibré dans le Territoire, mais peut-être devra-t-on passer par des réunions numériques compte tenu de la situation sanitaire.
- ensuite est prévue une réunion de conférence intercommunale des maires, donc un conseil des maires, pour valider définitivement le projet de RLPi et en fonction de l'évolution du contexte, l'ensemble des étapes devrait s'échelonner, avec toutes les réserves que l'on peut faire en ce moment compte tenu du contexte sanitaire, dans le courant du semestre.

L'avis de la commission a été favorable. Il est donc proposé d'adopter ce rapport.

**M. le Président** : Merci Jean-Pierre. La difficulté, ce sera pour le débat public.

**Mme LECOUFLE** : J'avais juste une petite question technique. Est-ce que l'on pourrait imaginer que dans une ville ou dans une autre on puisse faire une mini-présentation à un certain nombre d'acteurs locaux ou est-ce que cela paraît trop compliqué, dans la mesure où il est vrai que de grandes réunions, c'est compliqué mais ce genre de sujet, par zoom, ce n'est pas forcément très facile non plus ? Est-ce que c'est éventuellement envisageable ou est-ce que cela paraît trop difficile ? De plus, nous n'avons pas beaucoup de délais. Je ne sais pas à quelle période cela doit être fait exactement.

**M. le Président** : C'est envisageable à condition de ne pas avoir une présence trop forte. Est-ce que vous avez une proposition à faire, Madame LECOUFLE ?

**Mme LECOUFLE** : En fait, ce n'est pas une proposition, c'est plutôt une question vis-à-vis de l'administration pour savoir s'il serait trop compliqué de prévoir éventuellement un soir de faire une présentation ...

**M. le Président** : Si l'on respecte le protocole sanitaire, il n'y a pas de problème.

**Mme LECOUFLE** : Ce que je veux dire, c'est sans que ce soit forcément dans la procédure obligatoire, telle qu'elle a été votée, des deux réunions générales.

**M. le Président** : On peut peut-être envisager une exposition itinérante que nous ferions circuler dans les différentes communes.

**M. BARNAUD** : Cela me paraît être une bonne idée, effectivement, parce qu'il faut bien savoir que dans ce type de réunion, déjà hors crise sanitaire, il n'y a pas forcément foule. En ce moment, il faut faire les réunions puisqu'elles sont formellement obligatoires mais c'est du domaine du formel.

Dans chaque ville, s'il y a un désir de sensibilisation selon un mode de communication numérique ou adapté, chaque ville peut toujours faire connaître ce règlement. Ce n'est pas la procédure obligatoire mais rien n'interdit de faire connaître ce nouveau règlement. Evidemment, dans le cadre de réunions, ce ne sera pas ça.

**M. le Président** : On peut envisager une exposition itinérante avec comme support le bus des médiathèques qui circule par exemple. Cela ne me pose pas de problème.

**M. FARCY** : Monsieur le Président, nous organisons des réunions publiques sur rendez-vous. Nous fermons une assemblée à 10 personnes et toutes les heures, nous avons une réunion de 10 personnes. C'est vrai que c'est un peu chronophage pour l'élu mais cela permet au moins d'avoir un débat et une discussion qui se fasse sans qu'il y ait de sélection par rapport au numérique. Le numérique est un support.

**M. le Président** : Ce que je vous propose, c'est que nous vous donnions un support et que vous voyiez localement, quitte à vous appuyer sur le bus ou autre chose, comment vous organisez cette rencontre. C'est mieux que chaque commune qui le souhaite l'organise plutôt que ce soit au niveau du Territoire.

**Les conseillers de Territoire prennent acte de la tenue du débat sur les orientations générales du RLPi.**

### **N°CT2021.1/010 : Plan climat-air-énergie territorial - Point d'étape présentant le rapport sur la situation en matière de développement durable 2019 – 2020**

**M. FEMEL** : Monsieur le Président, chers collègues, je vais essayer d'être bref parce que l'on m'a déjà reproché d'être trop long pour présenter le point d'avancement du PCAET mais comme nous avançons bien, cela prend un peu plus de temps.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter l'état d'avancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont le projet a été adopté lors du conseil de Territoire du 2 octobre 2019.

En fin d'année 2020, le document a fait l'objet d'une consultation du public par voie électronique à partir du site internet de GPSEA jusqu'au 11 janvier dernier. Il faut saluer les quelques 60 contributions de la part des habitants et de la société civile de notre Territoire.

L'ensemble de ces contributions seront bien entendu intégrées au document final en vue de son adoption définitive. Ce plan d'action est déjà largement mis en œuvre. 80 % des actions du projet plan climat ont été initiés en 2020, ce qui montre l'ambition de l'établissement public territorial en la matière.

En matière d'énergie, outre la fourniture en énergie exclusivement verte par GPSEA pour ses bâtiments territoriaux, des actions fortes ont été engagées pour doter le Territoire d'une stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération.

Concernant l'air et la santé des habitants, GPSEA a structuré une filière économique autour de la santé urbaine avec ses partenaires que sont l'UPEC, l'AP-HP, le centre hospitalier intercommunal de Créteil et l'INSERM. Citons entre autres le hackathon qui s'est déroulé les 21 et 22 janvier à l'Université de Créteil et qui a permis de développer des solutions concrètes pour la santé des futurs habitants d'Ormesson.

GPSEA est également engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation du cadre de vie et la protection de l'environnement. Le Territoire participe ainsi à la valorisation et à la préservation du Massif de l'Arc Boisé. Il poursuit également une réflexion autour de la réhabilitation du sentier d'interprétation agricole du Plateau Briard.

GPSEA œuvre en outre pour que l'exercice du service public soit exemplaire au quotidien.

La mutualisation des achats avec les communes et une charte des achats durables adoptée par le Conseil de Territoire fin 2019 viennent structurer une commande publique responsable, intégrant dans

les marchés publics des clauses d'insertion (7 marchés notifiés en 2020) ou environnementales (115 marchés en 2020, soit près de la moitié des marchés notifiés).

Enfin, GPSEA a pour ambition la suppression progressive du plastique au sein de la collectivité.

Ce plan d'action irrigue l'ensemble des villes : à Noisseau, la ZAC de l'agro quartier ; à Périgny-sur-Yerres la maison de la nature et de l'environnement ; à Créteil, le projet de la MAC ; pour Mandres-les-Roses la rénovation de l'ancienne école de Gaulle.

Sur l'ensemble des communes, le plan local de mobilité et le plan de vélo en cours de finalisation, c'est à terme 200 km d'aménagements cyclables prévus.

Les habitants de toutes les communes bénéficient également de services en matière de transition écologique, de permanences info-énergie réalisées par l'Agence de l'Energie du CAUE 94. 120 rendez-vous ont été réalisés en 2020 avec des particuliers en provenance de toutes les villes du Territoire, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2019. En 2019 et 2020, 355 animations ont ainsi été conduites sur le temps scolaire et périscolaire.

Enfin, GPSEA poursuit son action en faveur de tous les habitants du Territoire, en proposant désormais des composteurs et lombri-composteurs individuels gratuits. Avant, ils coûtaient 19 et 15 euros. Cela devrait permettre, sur la base de 300 équipements annuels, une réduction estimée de 48 tonnes de déchets collectés chaque année.

Enfin, l'année 2021 verra des développements nouveaux en matière de réhabilitation thermique, de mobilité, d'aménagement ou encore d'alimentation avec notamment le projet alimentaire territorial.

L'ensemble de ces éléments sont retracés dans le rapport relatif à la situation en matière de développement durable consultable sur lien indiqué dans le rapport dont il convient de prendre acte.

Je pense qu'il n'y a pas de vote en la matière.

**M. le Président** : C'est une communication.

**M. DOUET** : Monsieur le Président, comme vous le savez, 7 communes du Val de Marne, des villes des Hauts-de-Seine et des villes de la Seine-Saint-Denis ont pris des arrêtés anti-glyphosate contre les produits phytosanitaires, plus le département du Val-de-Marne. Ces 7 villes ont été déférées, ainsi que le département du Val-de-Marne, au tribunal administratif dans un premier temps, leur contestant cet arrêté et nous avons été déboutés dans un premier temps.

Nous sommes allés en cour d'appel administrative à Paris (et je reconnais quelques représentants des villes qui étaient là) et à nouveau nous avons été quelques semaines après déboutés. Notre arrêté a été cassé. Nous sommes allés en recours au Conseil d'Etat. La première ville du Val-de-Marne qui a vu son arrêté rejeté par le Conseil d'Etat est celle d'Arcueil. Nos villes vont suivre derrière (et celle de Bonneuil pour laquelle je parle) car ayant les mêmes argumentaires et les mêmes avocats qui travaillent ensemble, nous nous doutons bien ce qui va se passer.

Nous allons donc nous concerter et continuer notre action parce qu'il faut savoir que si les villes ne peuvent plus utiliser de glyphosate, les entreprises le peuvent et au cœur de nos villes, sur les voies ferrées, les voies du métro. Les entreprises et syndicats de copropriété (parfois au grand dam des copropriétaires qui l'ignorent) utilisent des produits phytosanitaires tels que le glyphosate avec tous les problèmes que cela pose.

Je vous devais donc cette information, d'autant que depuis, vous avez entendu parler des néonicotinoïdes qui sont répandus pour sauver la filière betteravière parce qu'aucune autre alternative n'aurait été trouvée. C'est le cas sur le Plateau Briard. Je ne suis pas spécialiste en culture extensive mais ce n'est pas très loin de chez nous, avec tous les problèmes que cela pose sur la biodiversité.

Je pense que là aussi, nous devrions, peut-être pas ce soir mais dans un proche avenir, nous exprimer sur ces questions parce que l'on ne peut pas faire des actions sur climat air et que tous les engagements qui ont été pris par le Président de la République soient remis au fur et à mesure en cause sur la base des lobbyings professionnels. Je ne parle pas des agriculteurs qui ont leurs problèmes mais je parle des vendeurs de produits phytosanitaires. Vous les connaissez comme moi, ce sont de grands groupes internationaux.

**M. BARNAUD** : Je vais prononcer un mot qui peut-être, dans certaines oreilles, n'a pas que des échos positifs mais sur ce sujet il est important, c'est le mot de Métropole. En effet, nous avons eu des analyses très sérieuses sur les dépenses de la Métropole, les finances de la Métropole, même si c'est d'ailleurs transitoire mais c'est une réalité.

Toutefois, sur cette délibération, premièrement, je reprends l'intervention de Patrick DOUET pour avoir moi aussi d'ailleurs pris un arrêté de la sorte, sans être allé au bout du processus. La question a été débattue lors du bureau de la Métropole très récemment. Le Président de la Métropole n'était pas favorable à ce qu'il y ait une action parce que c'est un arrêté illégal. On peut toujours discuter de tout ça parce que c'est aussi une action de communication.

Par contre, nous sommes tombés d'accord à la Métropole sur l'idée d'un vœu métropolitain. Sur ce sujet-là, il peut y avoir peut-être, puisque l'on parle de communication, un rapprochement.

Ensuite, sur le point qui a été évoqué par Yvan FEMEL, notre pays a l'art de multiplier les strates, chacun sait cela. Il va exister bientôt le SCOT métropolitain qui va s'imposer plus ou moins (plutôt plus que moins à partir du moment où il s'imposera aux territoires et qu'il devrait y avoir une mise en cohérence de nos engagements en matière environnementale).

Bien entendu, personne ne sait ce que seront les structures juridiques de notre pays dans deux ans, trois ans, après les présidentielles ou à un moment donné mais en tous les cas, c'est un sujet de préoccupation. Je vois atterrir un univers de normes qui vont se superposer et dans lesquelles il y aura beaucoup de travail, utile ou pas mais en tout cas, si les structures demeurent telles qu'elles sont, il va devoir y avoir une articulation Territoires/Métropole et une norme commune.

Nous sommes là sur des sujets partagés avec quand même un schéma de cohérence qui est censé être supérieur à nos propres orientations. Je voulais simplement sensibiliser à ce problème parce qu'il va exister un jour ou l'autre.

**M. le Président** : Nous avons tous compris que la portée juridique de ces arrêtés est nulle. La preuve, c'est que les tribunaux les ont tous annulés.

La deuxième question qui se pose, c'est que nous pouvons avoir des situations très différentes d'une commune à l'autre ...

**M. BARNAUD** : Avec les copropriétés qui sont un autre problème ...

**M. le Président** : A part les copropriétés et peut-être aussi pour certaines communes les zones agricoles.

Je pense donc que c'est une responsabilité qui doit être prise, s'agissant de l'arrêté, au niveau de chaque maire, tout en sachant que la portée est symbolique.

Par contre, s'il s'agit dans la discussion sur le plan climat air énergie d'affirmer une position à travers une résolution ou un vœu, je n'y vois pas d'inconvénient. En ce sens, je rejoins notre Président de la Métropole. Mais il peut y avoir parmi nous des maires qui peuvent être gênés, moins peut-être par les

copropriétés parce qu'on ne les a pas toujours identifiées que par certaines exploitations agricoles.

Je pense à Noisau, peut-être à La Queue-en-Brie, Santeny, Périgny ...

**M. FEMEL** : Pour en avoir discuté avec les agriculteurs, cela leur pose d'énormes problèmes parce qu'ils n'ont rien d'autre pour traiter leurs champs aujourd'hui. On peut être pour, on peut être contre mais derrière il y a aussi une économie et aujourd'hui, ils n'ont pas de solution, en tout cas pas de solution financièrement qui leur correspond.

**M. le Président** : Je pense que les arrêtés sont de la responsabilité de chaque maire, en sachant que dans le cadre législatif actuel, ils seront annulés. Maintenant, s'il y a une demande pour adopter une résolution ou un vœu lors d'un prochain conseil de Territoire, je n'y suis pas hostile.

**M. AMSLER** : Je pense que c'est un problème très compliqué, souvent mal posé. Effectivement, ce sont des situations qui n'ont rien à voir les unes avec les autres. Le problème du traitement d'un jardin dans une copropriété n'a rien à voir avec des problèmes d'exploitation agricole et des gens des villes qui donnent des leçons aux agriculteurs, cela me fait toujours un peu sourire. C'est la ville à la campagne ou la campagne à la ville. Il faut savoir de quoi on parle.

**M. OZTORUN** : Monsieur le Président, chers collègues, je pense que les choses ne s'opposent pas forcément. La philosophie de l'objet est de savoir si à un moment donné l'on veut avancer vers un système écologique respectueux de l'environnement et de l'humain. A partir de cette question, je pense que les réponses se trouvent autrement dans le sens où si l'on dit qu'il faut interdire tel ou tel produit parce qu'il est cancérigène et détruit la nature, j'ai envie de dire que les agriculteurs sont les premiers à en subir les conséquences. S'ils utilisent ces produits, c'est parce qu'ils n'ont pas les moyens économiques pour subvenir à leurs besoins et pour s'en sortir.

Là, la question est différente. A partir du moment où l'on se pose la question de l'économie, il faut aussi (parce que l'on n'arrête pas de parler depuis des mois, voire des années de la solidarité territoriale) une sérieuse solidarité nationale, voire européenne (et d'ailleurs sur l'agriculture, la question de l'Europe se pose énormément) et aider nos agriculteurs, notamment l'agriculture familiale au lieu d'aider les grands industriels de l'agriculture. Je pense qu'il y a besoin d'un accompagnement et d'une aide forte qu'il faut peut-être aussi énoncer dans un vœu potentiel.

Mais n'opposons pas les choses les unes aux autres. En effet, il faut regarder les statistiques. Il y a un grand nombre de cancers chez les agriculteurs dans les campagnes plutôt que dans les villes. Je ne vais pas parler d'évidence, je ne suis pas médecin, ni scientifique de la médecine mais il faut aussi aller chercher les questions et les réponses dans ce secteur-là parce que ce sont eux qui utilisent ces produits-là, ce sont eux qui en sont aussi les premières victimes.

**M. DOUET** : Je serai très court, Monsieur le Président, si vous me le permettez. Je vous invite à regarder un film que vous pouvez trouver rapidement sur internet qui s'appelle « la vallée du lymphome ». Ce n'est pas à Bonneuil-sur-Marne, c'est dans ma région d'origine, là où il y a des massifs notamment viticoles dans les pays de Loire et dans le Poitou-Charentes. Ce sont les enfants des agriculteurs qui sont principalement victimes de lymphomes et de cancers du sang dus aux produits phytosanitaires. Aujourd'hui d'ailleurs, il y a des jugements internationaux de vos collègues, Monsieur FEMEL, et même français qui viennent de gagner contre les laboratoires américains qui vendent ces produits-là. Ces cancers sont de plus en plus classés comme maladies professionnelles et ce sont en premier lieu les agriculteurs qui en sont victimes.

Il se trouve que comme beaucoup de Parisiens, j'ai une double culture, provinciale et urbaine. Je vis dans une zone urbaine mais j'ai de la famille en province et elle débat de cela. Je suis notamment du

Maine-et-Loire dans une région viticole où la question se pose beaucoup quand vous avez des enfants sur des rayons de moins de 10 km qui multiplient des cancers du sang.

**M. le Président** : Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le sujet ?

**M. DELLA-MUSSIA** : Je serais bien intervenu mais nous sommes partis sur de très longs débats. Je préfère m'abstenir.

**M. le Président** : J'allais justement proposer que l'on reporte cette discussion à un prochain conseil de territoire en essayant, comme nous le faisons d'habitude, de préparer ce débat ou la décision au niveau du bureau.

**Mme LECOUFLE** : Il serait très intéressant, dans la mesure où nous sommes le territoire le plus agricole de la Métropole, d'évaluer quelle est concrètement notre situation qui n'est peut-être pas si difficile que cela au regard du glyphosate mais je suppose qu'il faut aller interroger tous nos professionnels pour voir si c'est une orientation que nous pourrions prendre que de les accompagner. Après tout, pourquoi pas. Là, nous n'avons pas d'état des lieux à ma connaissance pour cela.

**M. le Président** : C'est pour cela qu'il faut faire une étude sur le Territoire. Nous sommes donc d'accord pour préparer une décision dans le sens ou dans un autre d'ailleurs pour le prochain conseil de territoire. Si vous avez la délibération de la Métropole ...

**M. BARNAUD** : Je ne sais pas si elle est encore prête. Le sujet a été évoqué avant-hier. Il faudrait entrer en relation avec leurs équipes pour voir si une délibération est préparée.

**Les conseillers de Territoire prennent acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable 2019 – 2020.**

**N°CT2021.1/011 : Valorisation du patrimoine et des paysages - Avis sur l'institution de deux zones de préemption sur le périmètre de l'espace naturel sensible de la vallée du Réveillon et des espaces boisés classés de la commune de Villecresnes**

**M. FARCY** : C'est un sujet rafraichissant, garanti sans glyphosate, ni néonicotinoïde.

Il s'agit de l'institution de deux zones de préemption sur le périmètre de l'espace naturel sensible de la Vallée du Réveillon et des espaces boisés classés de la commune de Villecresnes. Cela permettra de réaliser une continuité écologique entre l'arc boisé et la vallée du Réveillon.

Je rappelle simplement, et c'est ce qui a été dit à l'instant, que GPSEA constitue le poumon vert de la Métropole. Les forêts et espaces naturels représentent, avec les terres agricoles, 40 % de son Territoire et il faut citer les 4 espaces naturels sensibles aujourd'hui qui présentent un intérêt écologique et/ou paysager, à savoir : la plaine des Bordes à Chennevières-sur-Marne, l'espace naturel sensible de Mandres-les-Roses, le parc départemental du Morbras à Ormesson et le domaine départemental des Marmousets à la Queue-en-Brie.

La création de l'espace naturel sensible de la vallée du Réveillon et des espaces boisés de Villecresnes participe à favoriser les actions de la charte des espaces naturels du Val-de-Marne dont les engagements sont les suivants :

- favoriser et développer la biodiversité ;
- partager les connaissances et les expériences sur les espaces naturels sensibles et les services qu'ils apportent ;
- sensibiliser pour favoriser les bonnes pratiques des espaces préservés ou non.

Il s'agit de 124 hectares et en l'espèce à Villecresnes l'institution du droit de préemption au profit de l'Agence des espaces verts d'Ile-de-France dans les espaces boisés de Villecresnes permettra des acquisitions par un même propriétaire public et une gestion par l'AEV qui favorisera la valorisation des espaces. Il faut savoir que nous avons là un Territoire essentiellement morcelé et d'ailleurs fermé qui ne facilite pas la biodiversité puisqu'il constitue des obstacles essentiellement pour la faune.

La zone de préemption qui fait 110 hectares, et dont le droit est délégué à l'AEV, correspond à la vallée du Réveillon dont les abords, 14 hectares, appartiennent déjà à la commune. C'est ce qui explique qu'il soit demandé d'émettre un avis sur l'institution par le département de ces deux périmètres de droit de préemption au titre de l'espace naturel sensible.

Cette proposition a été validée à l'unanimité en commission.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**N°CT2021.1/012-1-2-3 : Gestion des déchets urbains - Adoption de trois avenants relatifs aux marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés conclus par Grand Paris Sud Est Avenir pour les secteurs du Haut Val-de-Marne et de Plaine centrale du Val-de-Marne**

**M. CHARBONNIER** : Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation des avenants relatifs, d'une part, aux marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés sur les secteurs de Plaine centrale et du Haut Val-de-Marne et, d'autre part, au marché de collecte et de tri des encombrants et des dépôts sauvages, ainsi qu'à l'exploitation des déchèteries et au traitement des déchets valorisables sur le secteur de Plaine centrale et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

Je voudrais juste vous signaler que ces avenants ont notamment pour objet de diminuer les montants des marchés en raison de prestations partiellement exécutées et ce sont plus de 400 000 € HT répartis sur 4 marchés qui vont être économisés au travers de cette négociation.

Ce soir, il faut autoriser Monsieur le Président à signer ces avenants.

Avis favorable unanime de la 4<sup>ème</sup> commission.

**M. le Président** : Et qui vont nous amener des économies.

**M. CHARBONNIER** : Tout à fait et qui profitent à tout le monde.

**Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

**N°CT2021.1/013 : Gestion des déchets urbains - Adoption de la mise à disposition à titre gratuit des composteurs et lombri-composteurs aux habitants de Grand Paris Sud Est Avenir.**

**M. CHARBONNIER** : Ce rapport vise à soumettre à votre approbation le principe d'une mise à disposition à titre gratuit de composteurs et lombri-composteurs dont a déjà parlé mon ami Yvan dans son exposé sur le PCAET et qui étaient préalablement facturés 15 et 19 € suivant les modèles en bois ou en plastique. Nous souhaitons, par cette délibération, les rendre gratuits, conformément à une action qui est inscrite dans notre PCAET, action n° 33 si ma mémoire est bonne.

Cela représente pour 300 unités un budget un peu inférieur à 20 000 € par an et, comme Yvan l'a dit, 48 tonnes potentiellement détournées du circuit des déchets ménagers, avec une économie sur le marché de collecte et de traitement des déchets de 7 500 euros.

Voilà ce que je peux vous dire sur le sujet.

Avis unanime des membres de la 4<sup>ème</sup> commission.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**N°CT2021.1/014 : Gestion des déchets urbains - Approbation de la modification des statuts du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts**

**M. CHARBONNIER** : Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les nouveaux statuts du SIVOM de la vallée de l'Yerres et des Sénarts, dont GPSEA est adhérent pour une partie de son Territoire.

Je souhaiterais juste indiquer que les modifications portent sur la dénomination de Grand Paris Sud Est Avenir en tant qu'EPT, sur la composition de la section propreté urbaine avec les communes du secteur du Plateau Briard et sur la compétence optionnelle déneigement devenue le désherbage, le salage et le déneigement des voies de circulation.

Je ne doute pas que dans l'allégresse générale, nous approuverons cette délibération.

Unanimité en commission.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**N°CT2021.1/015 : Vœu - Résolution dénonçant les retards pris dans l'aménagement de la RN19 entre Boissy-Saint-Léger et la Francilienne**

**M. OZTORUN** : Mesdames, Messieurs, chers collègues, il s'agit pour le Conseil de territoire de GPSEA d'adopter un vœu dénonçant le retard pris par le projet d'aménagement de la RN 19, entre Boissy-Saint-Léger et la Francilienne, ainsi que de porter des exigences en termes d'emploi et de moyens mis en œuvre pour la requalification de cet axe structurant pour notre Territoire et aussi, au-delà, à une échelle transdépartementale.

Ce vœu rappelle que malgré les moyens déjà engagés, la démarche aujourd'hui entreprise par les services de l'Etat n'apparaît pas à la hauteur des attentes et des citoyens mais aussi des élus qui sont directement impactés par les 40 000 véhicules qui empruntent ce tronçon quotidiennement.

Le texte souligne les nombreux éléments qui tendent vers une sous-évaluation des aménagements futurs pour cet axe, ainsi que des délais de réalisation bien trop longs dont nous ne pouvons nous satisfaire.

Par ailleurs, la place plus que réduite des enjeux environnementaux et de sécurité dans les études à venir, ainsi que dans les aménagements à très court terme, suscitent des interrogations légitimes.

Le vœu fait notamment référence à l'impact que la future ouverture du tunnel sous le centre-ville de Boissy-Saint-Léger aura sur la circulation en aval, à hauteur de Villecresnes notamment, au sous-dimensionnement des études à venir sur la partie transports en commun ou la place insuffisante réservée au pourtant indispensable projet de passage à faune qui doit permettre un passage sécurisé pour les animaux entre les forêts de la Grange et de Grosbois et qui pourrait être doublé d'une liaison douce pour les vélos et les piétons.

C'est donc en nous appuyant sur l'ensemble de ces éléments que le vœu qui vous est présenté ce soir demande un positionnement fort et affirmé de l'Etat sur ce projet d'aménagement de la RN 19 entre Boissy et la Francilienne, qui lève les craintes quant au retard pris par ce projet et à la faible prise en compte des demandes et inquiétudes des élus.

Je précise que lors de la dernière réunion que nous avons faite où de nombreux maires de notre Territoire étaient présents, et j'y participais aussi, on nous a annoncé des études sur 7 ans, sachant

que l'on nous donne un calendrier d'une trentaine d'années. En y réfléchissant un peu, non seulement au bout de 7 ans les études qui auront été faites seront caduques mais en plus, la trentaine d'années dont on nous parle en termes d'agenda et de calendrier correspond aux 30 mn de rattrapage que nous avons eus avec le tunnel de Boissy-Saint-Léger. En fait, dans 30 ans, nous aurons perdu justement ce rattrapage de 30 mn et cela reviendra à regagner au bout de 30 ans les 30 mn que nous aurons perdues d'ici là.

Au final, cela ne changera donc rien. Dans l'esprit aujourd'hui des services de l'Etat et de l'Etat, on ne veut rien changer à la situation, on veut juste attendre que l'avancée gagnée soit rattrapée dans le temps et du coup ne pas changer grand-chose au final et surtout de ne pas mettre quelques millions d'euros pour le bien-être des citoyens d'un Territoire, mais pas que, car c'est quand même l'entrée de Paris pour tout ce qui est Seine-et-Marne, voire une partie de l'Essonne.

**M. le Président** : Merci Denis. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

**M. CHARBONNIER** : On peut peut-être quand même rappeler au passage que la déviation de Boissy-Saint-Léger est aussi financée à 50 % par la Région Ile-de-France qui a plutôt été moteur dans l'affaire, contrairement à l'Etat. Nous avons bien compris qu'arrivant en fin d'exécution des marchés de la réalisation de la tranche sud, l'argent manque et que du coup, pour les enveloppes qui étaient au départ fléchées à la fois pour la requalification de l'actuelle Nationale 19 pour le passage faune/flore ou pour de derniers aménagements, l'Etat n'a plus l'argent nécessaire pour terminer. Je pense que c'est cela qui est en train de se jouer. C'est le premier point.

Deuxièmement, des crédits d'études étaient inscrits à la Région, et c'était aussi dans le CPER 2015/2020, pour travailler sur les hypothèses de connexion de la déviation de Boissy-Saint-Léger à la Francilienne et c'est en 2020, alors que le CPER s'achève, que l'Etat nous annonce qu'il va seulement engager des études et qu'il va mettre 7 ans pour les faire et pour les restituer. C'est quand même désespérant et pas loin d'être un scandale qu'il nous faut collectivement dénoncer parce que cela impacte beaucoup les habitants du Plateau Briard mais aussi de l'Essonne et de la Seine-et-Marne qui empruntent cet axe pour rejoindre des bassins d'emplois comme ceux de Bonneuil, je pense au Port, et de Créteil.

Il est donc important d'adopter ce vœu tous ensemble, me semble-t-il.

**M. FARCY** : On peut même ajouter, par rapport aux 7 ans d'études que la part des transports en commun est extrêmement réduite dans les différents projets. Pour mémoire, il me semble qu'il y avait au niveau de la Région un projet de TCSP, Transport Collectif en Site Propre, qu'il est grandement aujourd'hui obéré par le développement économique de Servon et qu'il n'y a pas de réflexion à ce jour sur la nécessité pour le Plateau Briard de créer ces liaisons de transport en commun, permettant aux habitants du Plateau Briard, comme aux lycéens, de pouvoir rejoindre à la fois le lycée et à la fois la station de RER de Boissy-Saint-Léger.

Là aussi, c'est une attente forte et pas loin d'être un scandale parce que l'on oublie complètement les habitants du Plateau Briard sur ce sujet-là.

**M. AMSLER** : Malheureusement, j'abonde dans tout ce qui vient d'être dit. Au niveau du Haut Val-de-Marne, nous avons d'ores et déjà à l'époque préconisé les études pour la création d'un TCSP jusqu'à Brie-Comte-Robert et je vois, comme vient de le dire Patrick FARCY, ce qui s'est passé.

Que ce soit sur l'axe de la RN 4 ou que ce soit sur l'axe de la RN 19, on a vu la Seine-et-Marne développer toute une série de projets de constructions, de densification, etc., alors que par exemple à la ZAC Notre Dame à La Queue-en-Brie, beaucoup de problèmes nous sont tombés dessus, avec

notamment par rapport à la préfecture sur l'intervention des différents experts dans tous les domaines, qui nous ont freinés et empêché de faire tout un tas de choses que la Seine-et-Marne, elle, avait réalisé sans se préoccuper des conséquences sur le Val-de-Marne. C'est exactement ce qui se passe aussi à Servon.

C'est donc un peu scandaleux qu'il n'y ait pas eu une vision interdépartementale sur ces problèmes. J'ai rencontré plusieurs fois la Directrice des Transports de Seine-et-Marne qui déplore comme nous cette absence de concertation.

**M. le Président** : S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de mettre le vœu aux voix. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dénoncer cette situation et pour voir ce que nous pourrions faire pour activer ce projet qui paraît bien lointain, surtout à 7 ans. Je n'aurai pas l'occasion de l'inaugurer !

**M. FARCY** : Rassurez-vous Monsieur le Président, nous non plus ! Il y a d'abord « 7 ans de réflexion », après il y a 7 ans pour voir, peut-être 7 ans pour décider et in fine 7 ans de malheur !

**Mme LECOUFLE** : On peut en rajouter en disant qu'à Limeil-Brévannes, c'est aussi très attendu puisque de fait, sans avoir les axes principaux correctement aménagés comme la RN 19, du coup nous avons tout le 91 et une partie du 77 qui viennent traverser nos petites rues de village. Nous avons un seul axe traversant et matin et soir, nous connaissons un mouvement pendulaire extrêmement important. Nous sommes donc tout à fait contents de ce vœu qui à la fois défend la Nationale 19 et défend aussi son passage à faune qui aurait déjà dû être construit en même temps que la première partie de la RN 19. C'est franchement dommage que nous en soyons là aujourd'hui.

**M. DOUSSET** : Monsieur le Président, juste un mot. C'est l'occasion de parler de solidarité territoriale. Même si un certain nombre de collègues, dont je fais partie, sont un peu éloignés du contexte, nos collègues nous ont très bien expliqué l'enjeu et nous voterons bien entendu ce vœu.

**M. le Président** : Donc je pense que le vœu est adopté à l'unanimité.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **N°CT2021.1/016 : Vœu demandant le réexamen du Plan de Prévention d'Exposition au Bruit (PPBE) de la plateforme et le retrait du projet d'extension de la zone C et de création de la zone D du plan**

**Mme LECOUFLE** : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir déjà aussi accepté de le présenter à ma place si je n'étais pas arrivée à l'heure.

Il s'agit d'une question qui concerne la moitié des villes de notre Territoire, pas moins de 8 villes sur 16, dans le Plan de Prévention d'Exposition au Bruit qui a été présenté et qui est contestable dans la mesure où il fait une extension très importante du Plan d'Exposition au Bruit.

Ce plan a pour conséquence des dommages pour les villes concernées dans la mesure où cela rigidifie de façon très forte les contraintes d'urbanisme, ce qui fait qu'il devient vraiment très difficile (et la ville de Villeneuve-St-Georges en est particulièrement victime) de résorber les territoires comportant de vieux logements insalubres. On ne peut pas du tout les améliorer. De plus, on peut encore moins faire de projet d'aménagement.

De ce fait, les villes se paupérisent, se vident, comme c'est le cas à Villeneuve-le-Roi, moins 5 000 habitants, idem pour Villeneuve-St-Georges. Les villes se mettent à vivre une grande difficulté et ce

Plan de Prévention d'Exposition au Bruit qui devrait en fait améliorer la situation des riverains qui se trouvent en-dessous se contente d'étendre en fait la zone de ce plan.

C'est tout à fait contraire à ce qui devrait être fait. Nous devrions avoir dans ce Plan de Prévention un certain nombre de mesures favorables pour limiter le bruit, pour conserver le couvre-feu et l'étendre d'une demi-heure si c'était possible et pour faire en sorte qu'il y ait moins de bruit, plutôt que d'étendre les contraintes et espérer que la population qui était là depuis des dizaines d'années s'en aille.

Je ne pense pas qu'il faille diminuer le nombre d'avions mais en tout cas utiliser des avions de meilleure qualité. Pour ceux qui habitent cette région, on se souvient qu'il y a 20 ou 30 ans, quand on était dans un jardin, on devait se taire quand un avion passait. Aujourd'hui, on peut continuer une conversation, même si l'on a toujours des bruits sourds.

Ce que nous voudrions, c'est une amélioration de la situation et non pas des contraintes d'urbanisme qui rendront en fait l'amélioration de la qualité de vie des habitants complètement oubliée.

**M. le Président** : Merci Madame LECOUFLE. Est-ce qu'il y a des interventions ?

**M. DOUSSET** : Monsieur le Président, effectivement, ce vœu fait consensus d'un bout à l'autre du département et il me paraît tout à fait souhaitable que nous puissions le voter en l'état.

**M. le Président** : Si j'ai bien compris, le Préfet s'est engagé à ce qu'il y ait une révision de ce plan.

**M. BARNAUD** : Ce qui me paraît tout à fait scandaleux, c'est que l'on demande à la fois aux communes concernées de construire des logements puisqu'il y a des objectifs de construction de logements qu'elles doivent tenir et en même temps, on les met dans la situation de ne pas pouvoir le faire. A un moment donné, le principe de cohérence semble avoir abandonné beaucoup d'esprits.

**M. le Président** : Et il y a la conséquence qui a été soulignée sur la paupérisation de certains quartiers puisque l'on ne peut plus rénover ou transformer. Vous avez la même situation que pour le PPRI à Villeneuve-St-Georges ou tout un quartier est paupérisé depuis de nombreuses années.

**M. BARNAUD** : Sauf que là, cela fait un grand quartier.

**M. le Président** : C'est un effet indirect.

**M. DOUET** : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe communiste votera ce vœu mais à cette occasion, il veut vous faire part de son appréciation sur le devenir d'Aéroports de Paris et de l'importance stratégique de cette entreprise en voie de privatisation. L'année 2020 et certainement 2021 resteront marquées par cette grave crise sanitaire qui a aggravé la crise économique, sociale et environnementale, crise que nous vivons depuis plusieurs décennies.

Elle est le prétexte pour de nombreuses entreprises multinationales (cela a été évoqué pour Sanofi) pour effectuer des restructurations avec des dizaines de suppressions d'emplois à la clé. Par exemple, au lendemain de l'annonce à la presse par le groupe ADP d'un plan de départs dits volontaires (1 150 salariés dont 700 postes non remplacés), le groupe ADP à huis clos procède en catimini au licenciement sec ...

**M. le Président** : Il n'y a pas un rapport direct avec le vœu qui nous préoccupe ...

**M. DOUET** : Si, il y a un rapport : licenciement sec de 339 salariés de sa filiale ingénierie aéroportuaire dont 199 salariés de droit français.

Au regard des demandes de vœu pour mettre à l'étude des mesures technologiques contre les nuisances sonores, ADP, de par la disparition de sa filiale internationale technologique, sera bien en difficulté de travailler sur ces questions et ces enjeux technologiques.

L'action engagée par les communes riveraines pour avoir un meilleur plan d'exposition au bruit dans l'environnement à Orly, nous la comprenons, nous la soutenons, nous voterons ce vœu, car nous sommes élus mais aussi résidents de ce Territoire. Mais nous sommes aussi attentifs à ne pas refuser les investissements sur la plateforme aéroportuaire qui permettent la sauvegarde des 30 000 emplois directs et plus de 150 000 emplois indirects, dont de nombreuses entreprises val-de-marnaises et essonniennes. De nombreux salariés de la plateforme habitant nos villes et nos départements nous ont fait part de leurs inquiétudes quant à leur avenir et l'avenir de leurs entreprises.

Ce ne sont pas les seules autorités aéroportuaires qui sont responsables des nuisances aériennes mais plutôt les lois qui ont conduit à la dérégulation de la navigation aérienne internationale qui sont soutenues par les directives européennes de la concurrence libre et non faussée et les textes de l'Organisation Mondiale du Commerce qui depuis les années 80 ont appelé à l'Open Sky, en favorisant les compagnies low cost avec des avions très polluants aux motorisations bruyantes. Au nom du seul profit roi, elles délaissent la recherche fondamentale et appliquée vers des motorisations non polluantes et non bruyantes (électriques et hydrogène vert). C'est peut-être cela qu'il conviendrait d'exiger fortement dans le cadre de la transition écologique.

Pour mémoire, le caractère urbain de l'aéroport de Paris Orly a depuis longtemps été pris en considération avec une des réglementations les plus strictes d'Europe. La réglementation actuelle en vigueur (couvre-feu de 23h30 à 6h et plafonnement à 250 000 créneaux annuels) a été sanctuarisée par la loi PACTE. L'extension n'autorisera pas plus d'avions sur Orly et cela ne pourra pas être remis en cause.

Les salariés de l'aéroport nous indiquent que l'élargissement du couvre-feu à Paris Orly à 8 heures, comme cela a été demandé au Préfet, bouleverserait le modèle opérationnel et économique de la plupart des acteurs (dont le groupe Air France et sa filiale Transavia devenus le principal acteur de l'aéroport) et précipiterait leur déclin au profit de compagnies étrangères qui souhaitent l'ouverture 24h/24 de tous les aéroports internationaux.

Le sujet des nuisances sonores aériennes est complexe mais des solutions existent et peuvent être mises en œuvre à court terme, sans mettre pour autant en péril les activités de l'aéroport et de ses acteurs économiques déjà très profondément touchés par la crise, malgré le « quoi qu'il en coûte ».

Voilà, chers collègues, ce que je souhaitais dire. Les salariés d'ADP et de la DGAC nous ont demandé de vous dire ce soir aussi qu'ils voulaient être entendus.

Je vous remercie de votre attention.

**M. CHAFFAUD :** Ce que je viens d'entendre me fait réagir, j'en suis désolé. C'est vrai que les dispositifs de l'aéroport d'Orly sont maintenant inscrits dans une loi et tant mieux. C'est de très haute lutte que cela a été atteint.

Quoi qu'il en soit quand même, je reste très prudent parce qu'ADP a quand même fait sur l'aéroport d'Orly un investissement de l'ordre d'un milliard et demi au total. Ils ne l'ont pas fait pour rien. Nous avons donc intérêt à rester très vigilants. Nous sommes plafonnés au niveau des mouvements, il y a un couvre-feu mais il faut vraiment faire très attention. Effectivement, la crise a fait que pour le moment le trafic aérien est très réduit mais dans les projections qui existaient encore il y a un an ou deux, les progressions au niveau du trafic aérien étaient très impressionnantes.

Restons donc très vigilants et prudents. Faisons toujours attention parce que ce n'est pas encore gagné.

**M. AMSLER :** Jean-Pierre pourrait même ajouter qu'il représentait le Territoire dans la CCAR précédemment et les modifications de représentation ont fait que tu ne représentes plus et là où il y

avait des représentants territoriaux (nous étions un certain nombre), il n'y en a plus qu'un seul aujourd'hui qui représente la Métropole, si j'ai bien compris.

**M. CHAFFAUD** : Ce n'est pas tout à fait ça. Les territoires ne sont pas représentés en tant que tels. Dans l'arrêté du Préfet de Région sur la composition des membres de la CCE d'Orly, ne sont reconnus que les EPCI, c'est-à-dire uniquement la Métropole du Grand Paris qui est représentée.

Les désignations que nous avons faites en tant que territoire, par exemple me désignant personnellement pour représenter la CCE, sont nulles et non avenues parce que cela ne sert à rien. Le Préfet de Région en a décidé autrement et la composition de la CCE fait qu'en fin de compte les Territoires par eux-mêmes ne sont pas intégrés. Ce sont les EPCI, les deux communautés d'agglomération de part et d'autre de l'axe Sud, plus la Métropole du Grand Paris.

**M. CHARBONNIER** : Je ne sais pas si cela va vous rassurer mais pour le coup, je représente la Métropole à la CCE en qualité de suppléant. Notre Territoire est donc indirectement représenté. Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée ou une bonne affaire mais en tout cas c'est un fait.

Il faut aussi dire et reconnaître que la CCE n'a qu'un avis consultatif.

Ce qui est le plus grave dans cette histoire, c'est que oui, ADP a fait un milliard et demi d'investissement sur l'aéroport d'Orly, avec des arrières pensées d'augmentation du trafic et d'augmentation des gros porteurs. Or, nous sommes là pour protéger les habitants existants et ce sont nos habitants qui nous ont donné mandat pour cela. Le problème de fond est là.

J'ai trouvé l'intervention de Patrick excellente mais avec les limites que 8 heures de calme et de tranquillité pour tous les habitants qui sont sous les avions représentent un minimum vital. Je rappelle que les nuisances sonores et de l'air tuent plus que l'accidentologie routière dans notre pays. C'est 30 000 morts par an. Le problème, c'est que l'on ne sait pas qui va mourir parmi nous ! Si nous le savions, cela motiverait peut-être un peu plus.

Le vrai problème, c'est qu'ils veulent modifier les zones C et les zones D pour augmenter le trafic et les gros porteurs qui sont aujourd'hui déjà en trop grand nombre, en négligeant complètement toutes les autres approches qui permettraient de réduire les nuisances aériennes, les procédures d'atterrissage qui peuvent réduire le bruit, le respect des créneaux, du plafonnement et l'extension de la zone de la période nocturne sans bruit.

Il ne faut donc pas lâcher et il ne faut pas croire, parce que le Préfet a vu qu'il y avait une fronde de dingues et un consensus transpartisan pour rejeter ce projet, que le combat est gagné. Je lui ai dit que c'était quand même exceptionnel qu'un Plan d'Exposition au Bruit fasse autant de bruit, que c'était quelque chose de paradoxal mais que ce n'était pas fini. Je lui ai promis la tempête. J'espère que nous tempêterons ensemble, mes chers amis.

**M. FARCY** : Je suis le représentant de la Métropole aussi. Donc, nous sommes d'accord avec Régis pour faire beaucoup de bruit sur le sujet, peut-être plus de bruit que les avions.

Je pense qu'il faut aussi interroger le modèle en tant que tel. Nous allons sortir d'une crise sanitaire. Nous voyons bien que toutes les lignes à courte portée sont remises en question aujourd'hui par le transport aérien. On ne peut pas parler aujourd'hui de transition écologique, de transition énergétique et continuer sur le modèle économique que nous avons aujourd'hui au niveau des aéroports.

**M. CHARBONNIER** : Un des meilleurs moyens, c'est de réduire nous-mêmes le recours à l'avion que nous avons.

**M. le Président** : Mes chers collègues, je vous propose de clore le débat sur le sujet. Si j'ai bien compris, nous sommes tous d'accord pour voter ce vœu.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## QUESTIONS DIVERSES

### Répartition de la vice-présidence des commissions entre les groupes politiques

**M. le Président** : Au niveau de la méthode, le point suivant est relatif à la répartition des commissions entre les différents groupes politiques. Je suis l'ordre du jour puisque le rapport sur la maison d'arrêt n'avait pas été envoyé.

Il s'agit de réitérer, pour ce qui me concerne, les propositions que j'avais faites pour la répartition des différentes commissions entre les groupes politiques :

- 1<sup>ère</sup> commission, affaires générales et finances : groupe centriste, majorité présidentielle et indépendants
- 2<sup>ème</sup> commission, développement : groupe union socialiste, écologiste et citoyenne
- 3<sup>ème</sup> commission, cohésion : groupe les républicains, UDI et indépendants
- 4<sup>ème</sup> commission, développement durable, cadre de vie et quotidienneté : groupe communiste

Comme il n'a pas été possible de trouver un accord lors des différentes discussions que nous avons pu avoir au niveau des maires, il est proposé au Conseil de territoire de ratifier ces propositions. Elles l'avaient été d'ailleurs au niveau de la réunion des groupes qui s'était tenue à la majorité.

**Mme LECOUFLE** : Monsieur le Président, en fait, nous vous avons souvent exposé notre point de vue, à savoir que nous ne voulons pas politiser cette assemblée, que la réunion des Présidents de groupes en fait n'existe pas. Elle s'est tenue une fois simplement pour discuter de ce sujet relativement peu intéressant. En ce qui nous concerne, nous ne souhaitons ni participer au vote, ni d'ailleurs avoir de vice-présidence de commission si tout cela doit poser des problèmes.

Jusqu'à présent, tout s'est fait vraiment tranquillement en consensus et sur ce point, malheureusement, on n'y arrive pas. C'est vrai que la décision que vous aviez prise une fois en sortant de conseil de dire « après tout, puisqu'il y a 4 groupes, on va mettre une vice-présidence à chaque groupe » n'avait choqué personne. Après, vous avez décidé de l'ordre de la coïncidence en fait entre les groupes et chaque commission et c'est là qu'est apparu en fait un souci. Nous avons essayé de nous en expliquer. Nous sommes désolés de ne pas y être parvenus.

En fait, on ne souhaite pas continuer dans cette direction et décider d'un vote là-dessus, d'autant plus que nous ne respecterions pas le règlement intérieur qui prévoit que chaque commission vote pour sa vice-présidence, ce qui se fait à peu près partout. Nous n'avons donc pas envie de nous laisser imposer une politisation via ce système de donner cet ordre de groupe politique correspondant à telle ou telle commission.

En tout cas, nous ne souhaitons pas participer au vote.

**M. le Président** : Les groupes politiques ont toujours existé dans le Territoire.

**Mme LECOUFLE** : Permettez-moi de vous interrompre, ils ont toujours existé mais on s'en sert pour pouvoir travailler entre nous, élaborer des projets, discuter. Ce sont des instances de discussions mais ce ne sont pas des instances qui interviennent en fait dans notre instance de municipalités où l'on discute des projets des uns et des autres, où l'on se soutient. C'est ce que l'on a vu depuis le début

de ce Conseil de territoire et nous voudrions continuer tranquillement à pouvoir le faire, sans que cela devienne plus compliqué parce que cela n'a jamais été notre orientation et cela ne l'est pas plus aujourd'hui.

**M. le Président :** Je constate que des groupes sont créés. Normalement, ils participent au bon fonctionnement de notre assemblée en termes d'organisation. Si l'on se réfère au point que nous avons vu il y a quelques instants, logiquement dans toutes les assemblées que j'ai connues, j'ai vu les propositions de résolution ou de vœu transmises aux groupes, quelle que soit l'assemblée départementale, régionale que j'ai pu connaître.

Là, il ne s'agit pas de désigner le Président puisque le Président, c'est le Président du Territoire. Il s'agit simplement de répartir entre les 4 groupes les 4 commissions. La proposition qui vous est faite est celle que je viens de vous indiquer. Comme nous n'avons pas pu nous mettre d'accord, la proposition que j'avais faite dernièrement consistait à mettre comme vice-président de commission un vice-président du Territoire, ce qui n'est pas d'ailleurs conforme au règlement intérieur, cela aurait deux inconvénients : d'une part, de ne pas être conforme au règlement intérieur et d'autre part, je ne pense pas qu'il soit bon de concentrer les responsabilités sur les mêmes personnes. Les vice-présidents ont déjà des responsabilités dans le cadre de leur délégation. Je ne vois pas pourquoi ils assureraient aussi la vice-présidence des commissions techniques.

Cela fait trois mois que cela dure. J'ai présidé dernièrement les commissions techniques, je n'envisage pas de continuer à les présider. C'est la raison pour laquelle je souhaite que nous tranchions ce soir.

Que ceux qui sont d'accord avec la proposition que je fais le manifestent en levant la main ...

**Mme CIUNTU :** S'il vous plaît, je pense que l'on pourrait peut-être expliciter un peu plus les choses pour comprendre ce que représente le vote ...

**M. le Président :** Si vous aviez demandé la parole, je vous l'aurais donnée, Madame CIUNTU.

**Mme CIUNTU :** Je n'avais pas pensé que vous iriez si vite au vote, vous m'en excusez. Si vous ne voulez pas que je prenne la parole, je ne la prendrai pas.

**M. le Président :** Je ne vous avais pas vu la demander mais si vous la demandez, je vous la donne.

**Mme CIUNTU :** Vous m'avez surpris par votre rapidité pour passer au vote.

Je voulais simplement dire qu'il y a toujours différentes manières de présenter les choses et c'est vrai, vous avez raison, la lassitude finit par s'emparer de chacun sur un sujet que l'on peut tourner à la dérision, sauf que c'est quelque chose de fondamental et ma collègue, Françoise, l'a très bien dit.

C'est bien pour cela que cela dure depuis trois mois et que nous nous sommes réunis à plusieurs reprises autour de vous, l'ensemble des maires du territoire, nous étions tous venus vous voir pour vous dire l'importance que nous attachions à faire que notre Territoire soit bien l'émanation de nos communes. Il n'y a rien de semblable avec par exemple le fonctionnement de la Région ou du Conseil départemental où effectivement il y a des rôles de groupes définis, mais néanmoins jamais d'ailleurs en conférence des présidents, une chose comme celle-ci se déciderait.

Ce que nous voulons, c'est savoir, Monsieur le Président, si vous êtes toujours sur ce qui faisait vraiment le succès de ce Territoire et si d'ailleurs nous avons été unanimes à vous porter avec beaucoup d'enthousiasme à la présidence de ce Territoire, c'est parce que vous saviez justement garder ce Territoire loin des phénomènes de politisation et reconnaître que toutes les villes avaient le droit de cité, d'être reconnues dans leurs spécificités et qu'il y avait, sur ce Territoire, une

gouvernance des maires. C'est l'ADN de notre Territoire, de GPSEA et c'est cela que nous mettons à mal au travers d'une décision que vous faites apparaître comme dérisoire et qui est fondamentale.

Cela veut dire qu'au démarrage de ce Territoire, la construction que nous faisons est totalement pervertie. Je voulais avoir dit cela pour que ceux qui lèvent la main, et qui n'ont peut-être pas été effectivement aussi intéressés au sujet que certains d'entre nous ont pu l'être, comprennent notre mobilisation. C'est une question de gouvernance qui se joue ce soir. Est-ce que la forme de démocratie que vous instaurez ici ce soir est celle des groupes politiques et est-ce que vous contestez le fait que les maires existent et que lorsque l'on discute avec vous, l'ensemble des positionnements que les maires prennent doivent être respectés ?

Il vaudrait mieux que l'on soit sur le vrai sujet, plutôt que l'on tourne tout cela à la dérision et que l'on fasse en fait ce soir un coup d'éclat politique qui confirme d'ailleurs ce que je crains, c'est que ce soir on enterre un fonctionnement du Territoire, comme le disait Françoise, qui était agréable, positif, confiant, solidaire et que l'on se retrouve dans une assemblée où nous aurons sans doute des déconvenues si l'on prend ce chemin ce soir.

Merci Monsieur le Président de m'avoir donné la parole.

**M. le Président** : Pour ce qui me concerne, j'ai toujours à l'esprit la manière dont nous avons gouverné ensemble ce Territoire mais je suis amené à prendre en compte un désaccord sur une répartition de commissions qui porte moins d'ailleurs sur la répartition de commissions que sur un problème de personnes. Je ne vois pas pourquoi des problèmes de personnes se poseraient dans telle commune et ne se poseraient pas dans d'autres.

Je suis sur une gouvernance partagée. Mon premier opposant à Créteil, qui a posé tout à l'heure 5 questions concernant les différentes communications, fait son travail d'opposant. Il est conseiller délégué. Nous sommes sur une gouvernance partagée et je ne pense pas qu'il y ait lieu de faire preuve d'ostracisme à l'égard de qui que ce soit.

Maintenant, les commissions se réuniront. Il leur appartient, en vertu de l'article 35, de désigner leur vice-président.

**Mme LECOUFLE** : Je voulais vous informer que même si vous votiez cette disposition ce soir, il n'y a pas dans la 3<sup>ème</sup> commission de candidat dans notre groupe à la présidence de cette commission. Peut-être que vous devrez alors la présider indéfiniment.

**M. le Président** : Ou je continuerai à la présider ou nous désignerons quelqu'un d'autre.

**Mme LECOUFLE** : Dans ce cas-là, ce sera contraire à ce qui serait voté maintenant. Ce n'est pas très logique, me semble-t-il. On cherche des solutions compliquées alors que l'on aurait pu avoir une résolution simple.

**M. le Président** : Je vous ai déjà dit qu'il était important de tenir compte de l'avis des maires, notamment sur les problèmes de gestion quotidienne mais il est vrai aussi que les conseillers territoriaux souhaitent pouvoir exercer leurs prérogatives et on ne peut pas leur contester. Ce sont des élus à part entière qui ne sont pas là uniquement pour lever la main, une fois que nous aurons ensemble décidé des choses.

... Je vous signale que le vote était commencé.

**M. AMSLER** : Oui, mais vous n'aviez pas vérifié que tout le monde était intervenu.

**M. le Président** : Je n'avais pas vu les mains se lever.

**M. AMSLER** : Je voulais simplement rappeler ce que j'ai dit tout à l'heure sur la confiance qui était un élément essentiel de notre mode de fonctionnement. Le deuxième élément, c'est le respect des majorités municipales que nous avons toujours exercé depuis le début, quels que soient les sujets abordés, les PLU, même quand nous avons parmi nous dans notre assemblée des opposants. Je me souviens par exemple, sur le PLU de Boissy, l'attitude d'un opposant de Régis et nous n'avons pas suivi l'opposant en question, quelle que soit sa famille politique parce que l'on respectait les majorités.

Je pense que dans notre fonctionnement, le respect des majorités est un élément de la solidarité, c'est un élément fondamental et ce qui est en train de se produire, c'est une violation de cette charte fondamentale qui nous unit depuis le début. Ce que vous faites ce soir mériterait, je pense, une réflexion un peu plus approfondie ou peut-être après de voir avec certains qu'ils prennent leurs responsabilités. C'est un autre sujet.

**M. le Président** : Je ne vous ai pas vu vous opposer aux fonctions de Monsieur FOGEL qui était à Boissy-Saint-Léger un opposant à Monsieur CHARBONNIER. Personne n'a trouvé à redire, et j'ai cité tout à l'heure Monsieur HEBBRECHT qui a été plus qu'opposant, il était même candidat à la présidence. Cela ne m'a pas empêché qu'il soit conseiller territorial, membre du bureau. Je crois aussi que Monsieur TARTAUD-GINESTE devait avoir une fonction.

Nous ne sommes donc pas dans un changement d'orientation, tout au moins en ce qui concerne l'esprit. Maintenant, je prends acte qu'il n'a pas pu y avoir accord entre nous et le désaccord n'est pas forcément en la matière dans ma famille politique, ni dans mes amis communistes, ni écologistes.

**M. FAURE-SOULET** : Monsieur le Président, on sent bien que ce sujet pose un malaise et ceci depuis trois mois. Vous semblez, comme nous, y donner une grande importance. Je suis quand même étonné de voir qu'un sujet auquel vous donnez beaucoup d'importance, et nous aussi, soit abordé au milieu de vœux et non pas dans le cadre d'une délibération ou dans le cadre d'un réaménagement du règlement intérieur qui permettrait effectivement de passer par le règlement intérieur de façon classique, sans que l'on soit obligé de passer par ça.

A mon avis, dans le règlement intérieur ...

**M. le Président** : Ce n'est pas un vœu, Jean-Paul. C'est une question diverse. Elle figure à l'ordre du jour.

**M. FAURE-SOULET** : Je me suis peut-être mal exprimé mais que ce soit un vœu ou une question diverse, pour nous ce n'est pas une question diverse, ni un vœu. Cela pourrait éventuellement être une motion.

Le problème aujourd'hui, c'est que dans nos communes, nous avons un règlement intérieur qui définit un certain nombre de choses. On sait que le maire est Président de toutes les commissions et que des vice-présidents sont nommés mais on ne fait pas une délibération ou autre, il y a un système qui fait que c'est le vice-président chargé de la délégation ou, si l'on a regroupé un certain nombre de délégations, c'est un des maires adjoints qui a une des délégations de cette commission.

J'aurais trouvé cela beaucoup plus simple. Je pense que tout le monde aurait vécu cela de façon tout à fait logique et cohérente, ce qui n'empêchait pas après de faire participer les conseillers territoriaux, parce que je crois que votre souci est tout à fait justifié, pour qu'ils aient un rôle à jouer mais je pense que cela aurait été plus acceptable pour la plupart et même pour tout le monde.

Là, on se retrouve dans une situation qui dure depuis trois mois et je dois vous dire que sincèrement, cela devient agaçant pour vous, pour nous. Aujourd'hui, on nous demande de prendre une décision,

je suis venu ici tranquillement pour régler des problèmes de Territoire. Je n'avais pas cela ni en question diverse ...

**M. le Président** : C'est à l'ordre du jour.

**M. FAURE-SOULET** : Je suis désolé si je ne l'ai pas vu à l'ordre du jour mais c'est vrai que je ne le lis pas, je lis ce qu'il y a à l'intérieur. Or, à l'intérieur, je ne l'ai pas. J'ai des vœux, je n'ai pas cette question-là. Quelqu'un est venu me voir tout à l'heure quand je suis arrivé avec une feuille de papier sur laquelle il y avait effectivement cette question diverse. C'est là où j'ai appris qu'il y avait cette question diverse puisque je n'ai pas la question diverse dans mon dossier. Peut-être que je me trompe.

En tout cas, cela n'enlève pas ce que j'ai dit au départ. J'aurais préféré que l'on agisse comme ça. Je me serais senti beaucoup plus à l'aise. Je pense que nous n'aurions pas l'impression qui vient d'être exprimée qu'il se passait quelque chose au niveau du Territoire, que l'on cherchait à politiser le Territoire. Je ne pense pas que ce soit votre objectif, j'en suis même persuadé mais malheureusement, quand il y a un tel ressenti, cela ne peut conduire qu'à des problèmes de discorde qu'il est absolument important de ne pas avoir.

Nous avons vu tout à l'heure que le mandat territorial va être difficile et que nous allons être obligés de nous serrer les uns près des autres pour pouvoir faire, avec force, ce que nous avons envie de faire, non pas avec 1,2 mais avec 1 % d'augmentation, comme vous l'avez dit tout à l'heure, parce que je pense qu'il faut être raisonnable. 1,2 %, c'est peut-être déjà beaucoup et aller jusqu'à 1,8, je pense que c'est très difficile pour beaucoup de communes.

Cela veut dire que nous avons donc besoin de faire corps contre tout cela. Si nous n'avons pas cette notion-là, nous risquons d'avoir des problèmes et d'avoir un mandat particulièrement compliqué.

C'est la raison pour laquelle, personnellement, je ne suis ni pour, ni contre, je ne participerai pas au vote.

**M. CHARBONNIER** : Je voudrais juste dire deux ou trois choses. Tout d'abord, il n'y a aucune volonté de remettre en cause ce qui a fait l'ADN de la construction de notre Territoire. C'est clairement dit, affiché et préserver le mode de gouvernance qui a fait la richesse de ce Territoire, c'est bien une attention partagée par toutes et tous ici, j'en suis intimement convaincu.

Oui, j'entends que l'on doit respecter les majorités municipales mais, qu'on le veuille ou non, la répartition des conseillers territoriaux étant le fruit des élections, on doit aussi respecter la représentation des oppositions municipales.

Par ailleurs, je voudrais quand même rappeler solennellement ici que les règlements intérieurs de nos exécutifs viennent juste préciser quelques points. Tous les textes de loi s'appliquent, notamment les articles du CGCT et constituent des obligations et en aucune manière, il n'est prévu de désigner de telle ou telle manière ou d'attribuer autrement qu'à la proportionnelle les représentations dans les commissions.

Je pense que c'est une erreur de vouloir nous faire porter la responsabilité de quelque chose dont nous ne sommes pas responsables et si nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord, nous avons tous essayé de trouver des idées, d'en débattre, d'en discuter entre nous, c'est un fait. Après nous sommes obligés de constater ce fait et néanmoins d'avancer. C'est ce qui est proposé ce soir et c'était bien inscrit à l'ordre du jour, effectivement.

**M. DOUSSET** : Mes chers collègues, nous faisons confiance, en tout cas pour ce qui est de mon groupe, au Président du Territoire sur le respect des équilibres au sein de notre conseil. Nous l'avons constaté et c'est ce qui nous est proposé ce soir.

Je tiens à le remercier de garantir ce travail concerté et démocratique, au-delà, c'est vrai, des enjeux politiques classiques ce qui à mon avis, comme le disait Régis, constitue l'identité de notre Territoire depuis sa création. Il n'y a donc rien d'incompatible sur cette question diverse.

**M. VITSE** : Nous avons beaucoup débattu dans de nombreuses instances, dans de nombreuses compositions et c'est vrai que jusqu'à présent les oppositions qu'il pouvait y avoir entre des représentants d'une même commune au sein du Territoire n'ont jamais été mises en avant, (à part quelques exceptions qui sont restées anecdotiques) au sein de notre conseil de Territoire.

Après, on nous parle du rôle des maires. Celui-ci n'est pas remis en cause dans la proposition qui est faite aujourd'hui. Je l'ai dit lorsque nous étions en conférence des présidents. Le rôle des maires s'arrête quand on remet en cause la démocratie en voulant imposer ou en tout cas refuser à quelqu'un de pouvoir siéger ou d'être vice-président d'une commission, ce qui ne remet rien en cause puisqu'il s'agit simplement de présider les débats qui ont lieu au sein d'une commission.

On ne peut pas, au nom du fait que l'on est à la tête d'une collectivité, décider qu'un opposant de sa majorité ne puisse pas remplir cette mission au Territoire, c'est-à-dire dans une autre collectivité que celle dans laquelle il se trouve.

Cela ne remet rien en cause. Nous avons toujours travaillé de cette façon. Nous sommes une des collectivités, en tout cas un des Territoires, dans lequel cela a toujours fonctionné comme ça. Dans d'autres Territoires, il y a les oppositions politiques et les votes se font en fonction des orientations politiques des uns et des autres. Nous avons réussi à dépasser tout cela et je pense qu'aujourd'hui, il faut aussi le dépasser et la proposition qui est faite aujourd'hui, puisque nous n'en avons pas d'autre et que nous n'avons pas pu arriver à avoir une position consensuelle, est la seule qui puisse nous sortir de ce sujet que je qualifierai de « gonflant », pour rester poli.

**Mme LECOUFLE** : Je voulais dire que nous continuons à penser que c'est un vote qui n'a pas de sens, qui ne correspond pas au règlement intérieur, dont l'organisation est imposée et qui ne nous ressemble pas.

**M. le Président** : Je veux bien que vous disiez que cela n'a pas de sens mais cela a un sens démocratique. Quand on n'arrive pas à trancher un problème par la discussion, il faut bien trancher d'une manière ou d'une autre.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je remets aux voix la proposition que je vous ai faite.

**La proposition de répartition est adoptée à l'unanimité des votants :**

- **44 conseillers (présents ou par procuration) ont voté pour ;**
- **29 conseillers (présents ou par procuration) n'ont pas participé au vote.**

**N°CT2021.1/017 : Vœu – Motion s'opposant au projet d'implantation d'une maison d'arrêt à Noiseau**

**M. FEMEL** : Tout d'abord, Monsieur le Président, chers collègues, merci d'avoir inscrit ce vœu à l'ordre du jour en remise sur table. Passer après le vote précédent, ce n'est pas le plus simple pour retrouver l'unanimité mais nous allons essayer de fédérer tout le monde !

Je voudrais juste faire un petit historique parce que certains collègues n'étaient pas là lors du mandat précédent.

Le 18 octobre 2018, les habitants et les élus locaux du Val-de-Marne ont découvert, dans la presse, le projet de nouvelle carte pénitentiaire qui ciblait Noiseau, commune de moins de 5 000 habitants, pour accueillir une maison d'arrêt d'une capacité de 700 places.

Depuis lors, le Territoire a soutenu la commune de Noiseau dans sa ferme opposition à ce projet, tant sur la forme, que sur le fond.

Sur la forme, la verticalité de cette décision, diffusée dans la presse sans considération pour les élus locaux, avait choqué.

Sur le fond, l'implantation d'une maison d'arrêt à Noiseau viendrait contrarier un ambitieux projet d'agro-quartier, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Grand Paris Sud Est Avenir.

Un tel projet apparaît ainsi, à plus d'un titre, en contradiction avec les objectifs gouvernementaux de relance économique, de constructions de logements – en particulier sociaux – et d'exemplarité environnementale et de concertation avec les élus locaux.

En janvier, de nouvelles informations nous sont parvenues par l'intermédiaire du cabinet de M. le Garde des Sceaux : sans que la moindre décision ne soit à cette heure prise, puisqu'aucune véritable analyse de terrain n'a encore été réalisée, les services de l'Etat confirment leur intérêt pour le site de Noiseau et procéderont prochainement à des études techniques afin de vérifier si leur projet est réalisable.

La commune et le Territoire ont été reçus le 26 janvier dernier par le Préfet du Val-de-Marne qui leur a confirmé ces informations.

Par cette motion, l'ensemble des élus de Grand Paris Sud Est Avenir tiennent à renouveler leur plein soutien à la commune de Noiseau et leur opposition à ce projet.

**M. le Président** : Mes chers collègues, nous avons déjà délibéré pour nous opposer à ce projet. Je vous propose de maintenir la même proposition et par rapport à notre dernière délibération, si l'on peut dire, ou résolution que nous avons adoptée, nous avons quand même beaucoup avancé sur le projet d'aménagement, tant sur le plan administratif que technique et même en termes d'orientation politique en fonction des souhaits de la ville de Noiseau.

Il y a effectivement des zones maraîchères que l'on préserve avec l'agriculture urbaine, des logements, une station de bus et l'implantation de cette maison d'arrêt risque fort d'impacter ce projet de développement qui est intéressant pour la ville de Noiseau.

La deuxième dimension qu'il faut prendre en compte, c'est que Noiseau comporte un peu plus de 5 000 habitants ...

**M. FEMEL** : Un peu moins !

**M. le Président** : Je te grandis. Un projet de cette importance peut déstructurer la vie sociale de la commune sur de nombreux points.

Enfin, un argument que nous avons tous mis en avant, c'est qu'il y a déjà dans le département une maison d'arrêt à Fresnes. Nous voyons mal pourquoi le Val-de-Marne devrait accueillir deux équipements de ce type. Je suis donc tout à fait d'accord pour soutenir la démarche du maire de Noiseau, même si je reconnais qu'il y a des besoins importants en termes de maison d'arrêt dans notre pays.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

*(Aucun conseiller ne demande la parole).*

## **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**M. FEMEL** : Je voudrais juste ajouter une remarque maintenant qu'il y a une unanimité sur ce vœu. Chers collègues, je vous engage à signer la pétition qui a été lancée il y a quelques jours sur le site de la mairie de Noisieu. Nous avons déjà 1 000 signatures. Je fais donc appel à votre soutien.

### **Questions diverses**

**M. HEBBRECHT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je souhaiterais, dans les questions diverses, que nous puissions revenir sur une décision que nous avons prise, à savoir l'acquisition du bien immobilier situé 121/123 avenue de Verdun à Créteil.

C'est un ancien garage situé à la hauteur du Pont de Créteil et qui devait être acquis par notre collectivité au prix de 1 750 000 €, prix qui selon mes informations aurait même été augmenté ces derniers jours, cela afin d'y implanter des jardins familiaux.

Si j'é mets des réserves, mes chers collègues, sur cette acquisition, c'est tout d'abord parce qu'une procédure est actuellement en cours et qu'elle va, jusqu'à ce qu'elle soit achevée, bloquer cette acquisition. Par ailleurs, dans cette période, et nous en avons largement parlé ce soir, où nos collectivités sont soumises à de fortes tensions économiques, cette acquisition peut paraître inopportune, surtout au vu de sa destination.

En effet, sur cette immense parcelle qui longe la Marne, on peut y bâtir des jardins familiaux, sans pour cela forcément détruire et acquérir ce bien situé à cet endroit-là.

D'ailleurs, avant de préempter ce bien et sous réserve de confirmation, une société VN Foncia avait proposé au propriétaire d'y installer un centre de remise en forme et une autre enseigne automobile avait proposé également de l'acquérir. Ces deux propositions avaient été rejetées par la commune de Créteil.

Pour conclure, Monsieur le Président, je propose en effet de revenir sur cette préemption afin de limiter l'impact financier de cette acquisition pour notre assemblée puisqu'il faut être conscient que l'achat, la destruction et la remise en état du terrain risqueraient de voir le montant dépasser largement les 2 millions d'euros.

Tout en étant malgré tout constructif, et je comprends tout à fait qu'une friche industrielle à cet endroit-là ne soit pas très agréable à voir, je propose d'y être très vigilant quant à ce que l'on pourrait voir s'y installer. C'est la raison pour laquelle nous pourrions peut-être réfléchir (et j'ai quelques pistes en ce sens) pour qu'une société d'animation, soit sportive ou de loisirs, puisse peut-être acquérir le terrain et s'y installer, en créant des emplois et en mettant en valeur ce secteur.

Je vous remercie de votre attention et j'espère que cette idée, cette question diverse sera retenue.

**M. le Président** : Je crois qu'il y a déjà, Monsieur HEBBRECHT, un problème de forme. En principe, une question diverse ne peut pas remettre en cause une délibération qui a été prise ou alors cela s'appelle une redélibération.

Pour autant, dès l'instant où vous posez la question, je veux bien y répondre. Il y a un projet au Pont de Créteil, en venant de St-Maur, de végétalisation d'un espace, avec en partie un accord avec la navigation pour pouvoir réaliser des jardins familiaux sur les terrains de la navigation et démolir ce garage qui est une véritable verrue, qui n'avait pas, à ma connaissance, de repreneur dans l'activité concernée. Si cela avait été le cas, il n'aurait pas pu y avoir de préemption.

A la place de ce garage qui crée beaucoup de nuisances mais qui est à l'abandon depuis au moins deux ou trois ans, la ville de Créteil réfléchit à installer là une maison de l'environnement ou une ferme pédagogique, en lien avec la végétalisation de tout ce secteur.

Si vous demandez ou si votre groupe demande une nouvelle délibération sur ce sujet, je suis prêt à la présenter.

Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ?

*(Aucun conseiller ne demande la parole).*

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous souhaite une bonne soirée.

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45).*